

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

Le sol est notre plus grande force

MONTREAL, 4 OCTOBRE 1934

CINQ SOUS LE NUMERO

Une excellente nouvelle

Les producteurs de lait qui alimentent Montréal recevront \$1.82 le 100 livres — Conséquences probables

Le sort en est jeté! Les quelque 3.000 fournisseurs de lait qui alimentent Montréal recevront, à partir du 15 courant, \$1.82 le cent livres. Nul doute que la majorité d'entre eux seront satisfaits de cet arrangement. Et certes, la Commission de l'Industrie Laitière mérite des félicitations pour son bon travail en cette circonstance. Nous devinons qu'il a fallu bien des arguments sérieux pour en arriver à cette entente. Les producteurs continueront de recevoir la prime de 3 sous par 1/10 de % de gras à partir de 3.5%. Voici la nouvelle échelle de prix:

Pourcentage de gras	Prix au 100 lbs
3.5	1.82
3.6	1.85
3.7	1.88
3.8	1.91
3.9	1.94
4.0	1.97
4.1	2.00
4.2	2.03
4.3	2.06
4.4	2.09
4.5	2.12

A remarquer encore que ce sont les laiteries qui doivent supporter les surplus s'il y en a. De fait, le surplus moyen est d'environ 10%, malgré les calculs minutieux des distributeurs. C'est aux laiteries donc qu'il revient de trouver le meilleur débouché possible pour ce surplus.

Il se rencontrera sans doute des producteurs qui ne seront pas pleinement satisfaits. Nous croyons pourtant que la nouvelle échelle de prix donne justice à tous. Il ne faut pas oublier, dans toute cette affaire, le consommateur, qui paiera, lui, 11c la pinte et 6c la chopine. On ne saurait augmenter indéfiniment le prix au producteur sans que le consommateur en souffre. Or, il faut bien penser à ceci: la consommation ne doit pas diminuer! On nous assure qu'avec la base actuelle il n'y a pas lieu de craindre. Tant mieux!

Il convient de féliciter les distributeurs pour l'acceptation de ces prix. Ils doivent supporter un surplus inévitable alors que les producteurs n'en reçoivent pas un sou de moins. Il leur faut encore faire crédit à la clientèle alors que le paiement aux producteurs est parfaitement garanti. Enfin, ils doivent faire face à une compétition effrénée. La clientèle se montre particulièrement difficile en ces temps de crise, si étrange que puisse paraître cette assertion, et nous connaissons plusieurs distributeurs importants, propriétaires de plusieurs "rondes", qui réussissent à peine à joindre les deux bouts à la fin de la semaine. De fait, certaines laiteries, à Montréal, ont dû déjà fermer leurs portes et il en est d'autres qui, dans un avenir rapproché, seront peut-être forcées d'en faire autant.

CONSÉQUENCES

Quelles seront les conséquences de cette élévation des prix du lait? Nous en prévoyons plusieurs. Tout d'abord la production laitière augmentera sensiblement dans les campagnes avoisinant Montréal. On avait plutôt négligé cette industrie agricole, basique depuis ces 5 ou 6 dernières années. Il est certain que nos agriculteurs, nos spécialistes en industrie animale, n'auront pas à l'avenir de longues conférences à prononcer, de travaux très élaborés à présenter à leurs auditoires pour les convaincre de l'importance d'une production plus considérable. Il faut toujours en revenir au point que nous soulignons dans un éditorial récent: "Rendons l'Agriculture PAYANTE, tout est là!" L'industrie laitière sera donc à l'honneur. Tout ce que nous souhaitons, c'est qu'il n'y ait pas trop de producteurs qui se voient refuser l'envoi de leur lait en ville, faute de consommateurs. Comme une grande campagne de publicité en faveur de la "Consommation du lait sous toutes ses formes" serait maintenant la bienvenue! Quels heureux résultats elle produirait!

Une autre conséquence inévitable de l'entente qui vient d'être signée sera la hausse des prix du beurre. Cela se conçoit facilement. Les producteurs qui en peuvent expédier à Montréal bénéficieront donc, eux aussi, dans une certaine mesure, de cet arrangement. Nous parlons, dans notre édition du 26 dernier, des prix du foie. Nous disions qu'une des causes probables de la hausse du prix de cette denrée serait l'élévation des prix du lait. Nous ne pensions pas à ce moment que les circonstances viendraient corroborer si vite notre affirmation. Il va en effet arriver ceci. C'est dans la province de Québec même que la disette se fera sentir et c'est tant mieux encore, les autres marchés nous étant pratiquement fermés. Les cultivateurs préféreront vendre leurs fourrages sous forme de lait et ils auront raison.

QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Il est probable encore que les producteurs travailleront à l'amélioration de la QUALITÉ de leur produit. Un lait dosant 4.0% de gras rapportera au producteur \$1.97 le 100 lbs, soit 15c de plus qu'un lait dosant 3.5%. La moyenne d'expédition de chaque producteur sur le marché de Montréal étant de 200 à 250 livres par jour, une meilleure qualité signifiera un surplus de 30 à 40c par jour, soit le coût de l'expédition par camion. Cette recette, comme beaucoup d'autres, n'est pas à dédaigner. Nous incitons donc nos lecteurs à porter une attention toute particulière à ce point. Même s'il fallait dépenser quelques dollars au cours de l'hiver pour obtenir ou maintenir la production d'un lait de qualité, il faudra le faire. Ne l'oublions pas! Beaucoup de cultivateurs vendront expédier du lait à Montréal mais toutes les demandes ne seront pas acceptées. Il est facile de prévoir que les producteurs soigneux seulement, ceux qui porteront une attention toute spéciale à la qualité, auront des chances d'expédier leur produit dans la métropole. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour les producteurs progressifs! Qu'ils soient assez hommes d'affaires pour en profiter!

Robert RAYNAUD

Le congrès de la colonisation approche

Que résultera-t-il des assises qui se tiendront à Québec les 17 et 18 prochains? Dieu seul le sait! Nous ne voulons pas passer pour pessimiste. Nous pensons pourtant que le congrès s'ouvrira sous de mauvais auspices. L'opinion des gens qui y participeront a été chauffée à blanc par une campagne de presse intense en faveur de l'ouverture de nouveaux territoires situés aux confins de notre province ou de la province voisine. On n'a parlé que des succès (l'obtention des Lae St-Jean, l'Abitibi et le Témiscamie). On a prôné l'importance de l'ouverture de nouvelles paroisses, on n'a pas mentionné la nécessité indiscutable d'occuper d'abord les anciennes. Dans ces derniers temps, quelques suggestions tendues en faveur de l'occupation des fermes abandonnées de nos vieilles paroisses ont trouvé un faible écho dans quelques quotidiens et hebdomadaires, dont le Bulletin des Agriculteurs, qui en ont parlé, mais qui en ont parlé à l'envers.

dosse entièrement cette manière de penser. Enfin, il y a une semaine ou deux, des opinions en faveur du maintien des cultivateurs actuels sur leur ferme d'abord, ont trouvé place dans quelques colonnes plus rares encore. Nous avons maintenant quelque idée de ce qui va se passer.

Les congressistes prôneront les idées dont on les a saturés depuis des semaines et des mois. On tentera la réalisation de certains projets, on dressera des programmes d'action. On constatera en moins d'un an que les résultats n'ont pas atteint 50 pour cent de leur objectif. Ce sera à recommencer ou plutôt, ce fiasco quasi complet découragera à tout jamais d'essais sérieux de colonisation. Pourquoi ne pas admettre de suite cette vérité pourtant bien élémentaire "QU'UN COLON NE SAURAIT VIVRE SUR UNE TERRE NON DÉFRICHÉE, NON BÂTIE, NON CULTIVÉE, QU'AND NOS MEILLEURS CULTIVATEURS BIEN ÉTABLIS, AYANT DES RESSOURCES FINANCIÈRES, PARFAITEMENT AU-

L'Action libérale nationale à Paspébiac

MM. Edouard Lacroix, J.-E. Ouellet et Paul Guin sont les principaux orateurs

Carleton, 1er. — L'Action libérale nationale a tenu hier une assemblée régionale à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure. Une foule de plusieurs milliers de personnes s'était réunie dans l'arena pour écouter les orateurs qui ont reçu un accueil très sympathique. La réunion s'est déroulée dans un ordre parfait. Ce fut au dire des témoins locaux une des plus belles assemblées tenues dans la région.

M. Edouard Lacroix

Avec sa maîtrise habituelle, le député fédéral de Beauce dénonça les abus des trusts, l'usage de la connivence du régime Taschereau, et commenta la situation déplorable des bûcherons, de l'agriculture et du petit industriel. Il déplorait la concurrence déloyale que les monopoles forestiers, grâce à l'appui du gouvernement, font aux industriels indépendants qui veulent vraiment travailler pour le bien général de notre population. L'assistance lui fit une chaleureuse réception.

M. Paul Guin

Ensuite, au milieu d'une atmosphère de sympathie et de bienveillante attention, M. Paul Guin, chef

M. Duplessis à l'Annonciation

Le régime Taschereau n'est ni libéral ni conservateur — Les compagnies favorisées — Crédit agricole — La bonne foi de M. Lapointe a été trompée

L'Annonciation, 1er. (D.N.C.) — M. Maurice Duplessis a tenu une grande assemblée, hier soir, à l'Annonciation, comté de Labelle. L'assistance très nombreuse a été des plus sympathiques à M. Duplessis et l'a vivement applaudi. Les orateurs étaient MM. Duplessis, Hortensius Béique, député de Chambly, Antonio Elie, député de Yamaska, P.-A. Lafleur, député de Verdun, M. le Dr A. Paquette, maire de Mont-Laurier. M. le Dr Co. Martel, de l'Annonciation, et P.-E. Forget, de Labelle, présidaient.

Crédit agricole

Nous nous engageons sur l'honneur à établir un crédit agricole, déclare M. Duplessis. Un organisme émettra des débiteurs garantis par le gouvernement, et prêtera à 30 ou 40 ans aux cultivateurs, au même taux que l'intérêt payé pour les débiteurs. Bien qu'avec les économies d'administration, le gouvernement peut avoir tout l'argent voulu: supprimer les multiples salaires payés à des gens qui ne font rien; réduire les sommes données aux journaux pour chanter les louanges du gouvernement; supprimer la pratique des contrats sans soumissions, surtout à la Voirie, ce qui fait perdre à la province un million par année; supprimer les frais de l'agence sociale Lomieux à Londres, au coût de \$50,000, dont \$27,000 pour trois chambres à la Sun Life dont M. Taschereau est directeur.

M. Duplessis affirme que le gouvernement a fait perdre de \$450,000, à \$800,000 à la province de la façon dont il a donné le contrat du pont de Caughnawaga.

M. Lapointe trompé

M. Duplessis ajoute que les élections approchent, à preuve la commission d'enquête sur l'électricité et le congrès de colonisation. La Commission d'enquête est sans aucun pouvoir pour asseoir, pour interroger les témoins; elle n'a aucun argent pour nommer les experts pour enquêter. Il dit que la bonne foi de M. Ernest Lapointe, pour qui il a personnellement beaucoup d'admiration, a été odieusement trompée. Il est indigne d'essayer de nuire au prestige de M. Lapointe, de la façon dont M. Taschereau s'y est pris.

Quant au congrès de colonisation, M. Duplessis déclare à MM. Taschereau et Vautrin, qu'ils tiennent une conduite indigne en convoquant un congrès électoral à la veille des élections, pour fins politiques, pour cacher dans les plis d'un manteau vénérable et digne, de la petite politique.

M. Duplessis dit que la chose la plus importante est le maintien des cultivateurs sur la terre, et l'établissement de leurs fils. Il reproche au gouvernement d'avoir payé les colons en pitons, d'avoir réduit les primes de colonisation de 17 à 70 pour cent, de ne pas avoir fait la classification des terres de colonisation d'avoir fermé la porte aux colons par les réserves forestières.

COURANT DE LEUR PROFESSION, NE REUSSISSENT MEME PAS A RENCONTRER LEURS OBLIGATIONS LES PLUS ORDINAIRES?"

Robert RAYNAUD

de l'Action libérale nationale, expose son programme et préconise la création d'un comité d'études pour régler la question des pêcheries, en traçant un plan d'action qui assurera la collaboration du pouvoir central et du pouvoir provincial.

M. Ouellette

M. J. E. Ouellet, conseiller législatif, prenant alors la parole avec son éloquence coutumière, énumère avec des détails qui suscitent l'approbation non équivoque de l'auditoire la liste des trusts qui existent dans la province. Il explique vigoureusement son attitude, dénonce les extravagances du régime, les constructions de ponts et d'édifices parlementaires, constructions prématurées dans ce temps de crise où l'on prétend ne pas avoir d'argent pour le crédit rural. Et l'auditoire suit rapidement de façon spontanée aux déclarations de l'ancien ministre de M. Taschereau.

L'assemblée était sous la présidence de M. Labourdette, maire de Paspébiac, qui a présenté les orateurs avec art. Les discours ont été irradiés par le poste CHNC, de New-Carlisle.

restières de 5 à 50 ans, d'avoir hypothéqué notre domaine forestier pour \$483,000,000. Pour les compagnies de bois, exemptions de taxes, la concession pratique de notre domaine forestier, et pour le bûcheron, pas même un salaire raisonnable.

L'enseignement primaire rural

M. Leroy Poulin soutient une thèse sur ce sujet à l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et obtient sa licence en agriculture, "summa cum laude"

Sainte-Anne de la Pocatière, 2. — Le 22 septembre, à 8 h. du soir, M. Leroy Poulin, a soutenu avec grand succès une thèse de licencié en agriculture à l'Ecole supérieure d'agriculture de Sainte-Anne.

Le jury des examinateurs se composait de M. l'abbé H. Bois, docteur en agriculture, directeur de l'Ecole et délégué de l'Université Laval; de M. Ls de G. Fortin, B.L., B.S.A., professeur; et de M. l'abbé F. X. Jean, B.A., L.Ph., M.Sc., également professeur à l'Ecole supérieure d'agriculture de Sainte-Anne.

Poulin a soumis une thèse érudite sur "L'enseignement primaire rural dans la province de Québec". Ce travail est le fruit de trois années d'études sur notre système scolaire. Un travail de cent quelques pages, fort documenté; présent dans la première partie l'état actuel de l'enseignement primaire dans le Québec, avec un bref historique de la question; dans la seconde, l'auteur note les principaux points faibles de l'école du rang et apporte une précieuse contribution aux réformes à introduire dans les écoles rurales pour l'avancement de l'agriculture dans le Québec.

La thèse conclut que la principale réforme à opérer dans notre système scolaire consiste à ériger une demande à la campagne pour un personnel enseignant compétent et de lui offrir les moyens matériels de faire une carrière dans l'enseignement.

Deux moyens qui se complètent l'un l'autre visent à cette fin. D'abord instituer une échelle de salaire basée sur les qualifications et le nombre d'années de service des titulaires et compléter le salaire par certaines compensations telles que logement, chauffage, éclairage et terre cultivable; ensuite changer notre mode de taxes, bâti sur l'individualisme local et l'asseoir sur une conception nationale du droit des parents en matière d'éducation.

Par ce système, l'enseignement deviendrait une profession à laquelle des hommes, gradués d'écoles normales, pourraient se préparer avec soin au point de vue pédagogique et agricole pour faire leur vie dans le professorat.

M. Poulin demande encore la création d'un bureau agricole d'avisers techniques, l'introduction de techniciens agricoles dans le Conseil de l'Instruction publique, le décongestionnement du programme de l'école primaire rurale dans les trois premières années, l'exclusion de l'agriculture, comme matière distincte au programme primaire élémentaire, pour y substituer des notions de sciences naturelles dirigées vers l'agriculture, la révision des manuels de classes, finalement l'introduction de classes spéciales et de cours saisonniers pour les enfants de 12 à 14 ans.

La soutenance prit un caractère semi-public. Au nom de l'Université Laval et de l'Ecole supérieure d'agriculture de Sainte-Anne, M. l'abbé Bois félicita le candidat sur le sujet de ses études et le succès qu'il a remporté, le déclarant licencié en agriculture, summa cum laude.

Impressions de Gaspésie

Mon tour de Gaspésie s'est terminé à Pointe-à-la-Garde, par l'assistance à une fête grandiose, à l'occasion de la découverte du Canada par Jacques Cartier, en 1534. On éleva une immense croix, au bord de la mer, dans un jardin faisant face à une petite chapelle rustique dédiée à Saint-Antoine. La cérémonie se déroula, le soir, dans l'immense jardin tout illuminé: il y eut procession aux flambeaux, sermon de circonstance au pied de la croix, bénédiction, puis, feu d'artifice... la fête fut belle. Ce qui me frappa le plus ce fut l'œuvre de reconstruction sociale, qui s'accomplissait dans ce petit coin perdu de la Gaspésie. Cette mission est descendue face à la Riv. Père Fabien, des Pères Capucins, de Bessingville. Il a fondé là, un Club de jeunes agriculteurs et il vient de l'affilier à l'Action catholique agricole; c'est presque incroyable de voir une si belle organisation dans un si petit bourg. On m'a dit que ce jardin grand comme un domaine, et beau comme un parc, n'était qu'un terrain inculte, un marais inculivable et inculte de mémoire d'homme, il y a de cela, à peine deux ans. Sous la direction de ce Rév. Père, grâce à la bonne volonté des gens de la place, et au travail persévérant de ces jeunes agriculteurs, ce marais a été desséché et il est en train de devenir peut-être le plus beau jardin de la Gaspésie; il est, en tout cas, l'un des plus beaux que j'ai vus, dans tout mon voyage. Pourquoi tant de travail? Tout simplement pour apprendre à ces gens que la solution de cette crise n'est ni dans la mer, ni dans l'air, ni dans la forêt, mais dans leurs deux bras et sous leurs deux pieds, qu'ils n'ont qu'à cultiver la terre avec science, méthode et persévérance, pour faire produire (même à la terre la plus inculte tout ce dont ils ont besoin. Pour faire une démonstration pratique, le Rév. Père a pris la pize des terres de l'endroit pour en faire la plus productive de toutes, et on peut déjà dire qu'il a réussi sa démonstration. J'ai vu là des légumes à exciter l'envie du palais le plus délicat, cultivés dans un ordre et avec un goût à satisfaire l'œil le plus exigeant. Mais le merveilleux, c'est que ce travail répété par plusieurs impossibles, a été exécuté en grande partie, par des jeunes de onze ans et plus. L'élan est donné. La génération actuelle et surtout celle qui grandit commence à aimer la terre d'un amour pratique. A l'arrivée du Rév. Père Fabien, presque personne n'aimait la terre, peu la cultivaient; aujourd'hui, toute la petite jeunesse s'intéresse vivement à l'agriculture et cultive sous la direction d'agronomes dévoués et expérimentés. Elle le fait avec science, méthode, persévérance. Demain ces jeunes seront des hommes et ces hommes seront des travailleurs, connaissant leur métier, et conscients de sa noblesse. A mon humble avis, la voilà, la vraie solution à la crise. Seulement, il y a une ombre au tableau. Le Rév. Père Fabien n'est pas inamovible et ses gens ont bien peur de le perdre. Ce serait bien malheureux, car les jardins s'agrandissent et se multiplient, jardins très beaux; très propres et de plus en plus productifs.

Je me suis arrêté longtemps sur ces détails. Et je tiens à rendre mes observations publiques, parce que j'aime beaucoup la terre, que j'estime qu'elle seule donne la vraie solution à la crise. De voir d'un côté, tant de dévouement et de l'autre, tant d'ambition à marcher dans le bon chemin, cela fait vraiment plaisir. L'exemple de ces gens à qui on a réappris plus que sur n'importe sur eux-mêmes plus que sur n'importe qui, méritait d'être connu.

J'aurais désiré vivre encore quelques jours dans cette si intéressante et si poétique localité; faute d'accommodations, j'ai dû renoncer à mon projet. L'importance grandement un souvenir qui ne s'effacera pas. J'en dis encore de plus en plus belle. Je me propose, si Dieu me prête vie, de revoir la Gaspésie si belle, ses montagnes tour à tour gracieuses et majestueuses; je contemplerai encore cette mer d'un bleu si doux, je respirerai son air salubre et surtout je goûterai encore une fois à l'hospitalité si accueillante et si vraie de nos Gaspésiens.

JEAN C. BEAU, touriste.

L'observance du dimanche

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La Ligue du Dimanche vient de protester publiquement contre la vente des fruits et de légumes qui se généralise dans les campagnes, sur le dimanche. Ce commerce est prohibé par la loi. Rien ne le justifie, ni la nécessité, ni la coutume. C'est donc le devoir des conseillers municipaux, conclut la Ligue, de s'y opposer fermement. Que les bons citoyens le leur rappellent, si c'est nécessaire, ainsi que le leur demande la dernière lettre collective des évêques: "Ayez à cœur de maintenir le jour du Seigneur et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction."

La loi sur l'organisation du marché des produits naturels 1934

Définition et objet de cette loi — Historique — Règlements — Qui doit prendre l'initiative?

N. D. L. R. — Cet ouvrage intéressant a pour auteur M. Albert Gosselin, membre de la Commission des débouchés commerciaux. Cette causerie fut prononcée à Clarence Creek, le 27 septembre dernier, lors du congrès de l'U. C. F. O. Nous avons pensé intéresser nos lecteurs en la publiant in extenso.

Titre

"Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour l'écoulement des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant."

Objet

L'objet de cette loi tel que défini ni laisse clairement entendre que les méthodes suivies depuis nombre d'années ne donnaient pas justice et satisfaction aux agriculteurs et dans maints cas il y eut des abus criants au détriment des producteurs constituant l'un des groupes les plus importants du pays; c'est-à-dire ceux qui sont engagés dans la production des produits naturels. Les révélations faites aux investigations conduites à ce sujet apportèrent de nouvelles preuves en la matière et déterminèrent le Parlement à passer une législation ayant pour objet de corriger la situation et de remédier, si possible, à cet état de choses.

Ce qui s'est fait ailleurs

Le Canada a suivi en cela l'exemple de beaucoup d'autres pays, notamment l'Angleterre, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, etc. La loi de l'organisation du marché des produits naturels 1934 ressemble en beaucoup de points aux lois adoptées dans ces différents pays. Cependant, la constitution du Canada, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, est différente de celle de ces pays en ce qui concerne la réglementation du commerce et elle donne au Parlement fédéral juridiction sur le commerce d'exportation et, dans une certaine mesure, sur le commerce interprovincial, tandis que le commerce dans les limites d'une province tombe sous la juridiction des Législatures provinciales; ainsi la réglementation de la vente du lait en nature dans le Québec, l'Ontario et les autres provinces.

Maintenant, pour ce qui concerne l'application de cette loi, voici en résumé ce que le Bureau fédéral des marchés peut faire et ce qu'il ne peut pas faire.

Règlements

Il peut réglementer l'écoulement et la vente des produits naturels qui font l'objet du commerce d'exportation et du commerce interprovincial. Il peut déléguer ou transmettre certains de ses pouvoirs aux conseils ou bureaux locaux qui présentent un plan de vente ou "schéma" pour un produit faisant l'objet d'un commerce d'exportation ou interprovincial et conforme aux dispositions de la loi et surveiller son application. (Lire les articles 5-8-9-10-11-12).

Le Bureau fédéral ne peut pas sous l'empire de cette loi, devenir une agence d'achat ou de vente de produits naturels ou autoriser un conseil local à faire lui-même l'achat ou la vente de produits indiqués dans un plan de vente.

Il ne peut pas fixer les prix de vente d'un produit naturel et contrôler directement la quantité ou la production d'un tel produit. Cependant, en contrôlant et en réglementant l'écoulement, la mise sur le marché et l'exportation d'un produit par l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés à l'article 4 de la présente loi, c'est-à-dire en mettant plus d'ordre dans l'écoulement de ces produits, le Bureau fédéral peut exercer indirectement une heureuse influence sur les prix obtenus par les producteurs.

L'essence de cette loi est de fournir aux différents groupes de producteurs l'opportunité et les moyens de s'organiser pour disposer de leurs produits de la façon qu'il leur semble la plus avantageuse et d'obliger une petite minorité à suivre ou employer les mêmes méthodes que celles jugées désirables par une forte majorité des producteurs d'un produit ou d'un groupe de produits naturels.

Coopération volontaire

L'expérience acquise au Canada et dans la plupart des autres pays nous a montré que la coopération volontaire d'un groupe de producteurs ne pouvait donner les résultats que, en théorie, on peut en attendre, pour la simple raison que les membres d'une coopérative servent les intérêts généraux non pas seulement de leurs propres membres mais aussi des non-membres, en permettant aux producteurs de ces produits d'obtenir un meilleur prix pour leurs denrées que lorsque les intermédiaires ou les commerçants n'ont pas à compter avec la concurrence de ces coopératives. Seulement, quand le nombre des coopérateurs a atteint une certaine

proportion, ces firmes commerciales ordinaires consentent les sacrifices temporaires nécessaires pour tirer le mouvement coopératif en offrant prix pour les produits qu'ils achètent que ceux que les coopératives peuvent obtenir pour leurs membres. Alors, du point de vue individuel des producteurs, il est souvent plus avantageux de ne pas être membre d'une coopérative de vente et les membres coopérateurs paient pour ainsi dire une pénalité pour être membres. Ce sont ceux qui ont déterminé les firmes commerciales ordinaires à payer des prix plus généreux et en définitive ce sont les non-coopérateurs qui en bénéficient le plus. Ceci est l'histoire d'un peu près toutes les coopératives de vente de tous les pays. C'est pour corriger cette situation que la présente loi a été adoptée. Elle repose sur le principe politique général d'un régime démocratique, que la majorité détermine la forme de gouvernement soit fédéral, soit provincial, soit municipal. Ce principe a été en quelque sorte introduit dans le régime économique.

Tous tant que nous sommes, nous savons qu'il existe une foule de lois dans nos statuts, adoptées au nom de la majorité et dans l'intérêt général, lesquelles à tort ou à raison, ne plaisent pas à la minorité et ne sont pas toujours dans l'intérêt individuel de chaque électeur, mais nous devons accepter la décision de la majorité qui peut certes se tromper.

La même chose peut se produire sous l'empire de cette loi dans le domaine économique et je ne vois pas pourquoi en toute logique nous devrions procéder selon des méthodes différentes quand il s'agit de l'usage de nos droits politiques et de nos libertés économiques. Nous tenons aussi chèrement aux uns qu'aux autres.

En résumé, le but de cette loi est d'accroître le "bargaining power", le pouvoir d'opérer une transaction entre un groupe de producteurs et ceux qui achètent leurs produits pour les revendre aux consommateurs. C'est l'application du principe cher à toute association professionnelle ou coopérative: l'union fait la force et l'intérêt général doit passer avant l'intérêt individuel.

Ceci explique

TRIBUNE LIBRE

Corrections

Nous avons omis par mégarde deux signatures de "tribunes libres" la semaine dernière. "En marge de l'écrit Opinions" avait pour auteur M. Urie Michaud, de Cacouna, et "Nouvelles taxes sur les municipalités", M. Omer Leconte, de Sainte-Clotilde de Horton. Nous sommes heureux de faire connaître les noms de nos correspondants.

A propos de colonisation

Leclercville, 26-9-34.
La colonisation, le retour à la terre, le maintien à la terre sont à l'ordre du jour.

La société, chancelante sur ses bases, songe enfin à mettre la maison en ordre, en commençant par la fondation dont les pierres sont plus ou moins disjointes.

Occupons-nous de colonisation puisque celle-ci sera bientôt l'objet d'un congrès.

Le nouveau ministre de la Colonisation, qui est architecte, sait que pour toute construction soit durable, il faut remplir les conditions suivantes: Avoir, premièrement, un terrain convenable. Dans le cas qui nous occupe, c'est le fonds qui manque le moins, il ne s'agit que de le mettre à la disposition des constructeurs. Deuxièmement, un plan bien défini. L'honorable ministre de la Colonisation, qui est à faire la tournée des centres de colonisation, a dû constater une foule de choses consolantes, d'autres... moins. Il a sa disposition l'expérience des vieux colons, ceux d'avant le secours direct: les directives des missionnaires-colonisateurs, dont le patriotisme et le désintéressement ne peuvent être mis en doute, et dont la compétence est reconnue.

Il peut être aussi assuré du concours loyal de l'U. C. C., qui serait bien dans son rôle de conseiller et de représentant de la classe agricole, laquelle fournira les défricheurs en quantité et surtout en qualité.

Enfin, il peut aussi recevoir des avis précieux des employés de son ministère: je le crois homme à faire un criblage judicieux des conseils et directives puisés à ces différentes sources.

Troisièmement... des matériaux de qualité.

Des lois et règlements efficaces, appliqués avec équité et absolument sans ingérence extérieure.

Un seul système ne peut convenir à toutes les régions, ni à tous les colons. Exemple: dans certains endroits, la résidence doit être exigée pour toucher les primes; dans d'autres, elle n'est pas nécessaire, à proximité des vieilles paroisses, des colons aptes au métier, des fils de cultivateurs autant que possible.

Quatrièmement, de bons ouvriers.

Au ministère de la Colonisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des hommes convaincus de l'importance de leur tâche; et familiers au milieu dans lequel doivent se développer leurs activités.

Cinquièmement: le temps.

Le temps se chargeant de détruire ce que l'on édifie sans lui, il ne faut pas essayer de se passer de son concours.

Il ne faut pas perdre de vue que la colonisation prépare à l'agriculture, et que pour celle-ci les méthodes les plus expéditives ne sont pas toujours les plus rationnelles.

Au mois d'octobre se tiendront à Québec ce que l'on peut appeler les grandes assises de la colonisation; tous ceux qui ont des idées constructives à suggérer devraient ex-

primer ces idées d'ici le congrès, par voie des journaux.

Pour ceux qui à la compétence joignent l'influence, ils se doivent de participer au congrès et de donner à la communauté ce que la Providence ne leur a que confié.

Donc, que chacun se mette à l'œuvre et apporte sa contribution à l'édifice, se rappelant que chaque grain de sable a son utilité.

Jean DOULTE

L'U. C. C. doit-elle aider tous les cultivateurs ou servir les ambitieux?

Pourquoi avoir censuré dans les autres journaux les cours à domicile? Est-ce que seuls les membres de l'U. C. C. ont des droits à l'instruction? Certes, c'est la direction qui doit diriger. Mais le président ne devrait pas accepter les suggestions des "petits St-Anaclets"! Les idées et les écrits de messieurs Rioux et autres peuvent être utiles à tous les cultivateurs.

Sans doute l'U. C. C. ne doit pas faire de politique. Mais il est bon que nous sachions tous ce qui doit être blâmé ou loué dans nos administrations. Il me semble, pour moi, que si nous avions continué le journal de l'U. C. C., avec son fondateur, nous serions plus avancés que nous le sommes!

Napoléon RIOUX

St-Fabien, le 30 septembre 1934.

Lisons le "Bulletin des Agriculteurs"

Si tous les cultivateurs recevaient et comprenaient les écrits publiés dans le Bulletin des Agriculteurs, nos grands problèmes agricoles trouveraient peut-être leur solution. Mais il faudrait encore que nous nous intéressions à la collaboration mais qu'ils deviennent nos dirigeants. Il ne faut pas toujours appuyer les décisions des chefs comme on le fait trop souvent aujourd'hui. Il faudrait mieux discuter les diverses mesures législatives à leur juste mérite, déclarer sans crainte que telle ou telle législation est bonne ou mauvaise. Tout le monde y gagnerait, les dirigés comme les dirigeants, car les opinions émises étant discutées on finirait par découvrir où se trouve la vérité. Et ce serait pour le plus grand bien de tous!

Napoléon RIOUX

St-Fabien, le 30 septembre 1934.

Assemblée de M. Oscar Boulanger

Québec, 1er, (S.P.C.). — M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse à la Chambre des Communes, a tenu une assemblée publique hier à Berthier en bas. M. Boulanger était accompagné de M. Chas.-A. Paquet, député de Montmagny, et de M. Fernand Choquette. L'assemblée était présidée par M. Edmond Demers, maire de Berthier. Dans son discours, M. Oscar Boulanger a reproché au gouvernement conservateur de n'avoir pas rempli ses promesses électorales. Il a rappelé que les conservateurs recherchent l'alliance des libéraux alors qu'ils pourfendaient ces derniers en 1930. M. Boulanger ajoute que l'union ne se ferait certainement pas maintenant. M. Chas.-A. Paquet a parlé surtout de la colonisation.

La loi sur l'organisation du marché des produits naturels 1934

(Suite de la 1ère page)

les se conformer aux règlements établis. Quand un groupe de producteurs a décidé de préparer un plan de vente d'un produit, il est bon de suivre autant que possible un schéma uniforme dont les grandes lignes ont été déterminées par le bureau fédéral dans la préparation des plans déjà en vigueur et dont nous aurons sous peu des copies dans les deux langues pour ceux qui en feront la demande.

Le point principal dans la préparation d'un plan de vente ou "schéma" est la méthode qu'on désire suivre pour l'écoulement ordonné et la vente d'un produit. Evidemment, à moins d'avoir en vue une méthode de vente qui offre des avantages sur celles existantes, il n'y a rien à gagner en réglementant la vente des produits naturels sous l'empire de cette loi.

En définitive ce sont les producteurs eux-mêmes qui doivent faire leur propre organisation. Le bureau fédéral ne leur impose aucun plan de vente. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'étudier leur plan et de voir s'il est conforme à la loi et de permettre à la majorité de ceux qui sont engagés dans la production et la vente d'un produit naturel d'exercer un certain contrôle sur l'écoulement et la vente de ce produit.

Ne manque jamais de l'aider

"Souffrant terriblement de troubles digestifs je fis l'usage de toutes sortes de remèdes qui pour le mieux, ne me procurèrent qu'un soulagement temporaire. Toutefois, le Novoro du Dr Pierre n'a jamais manqué de m'aider; j'en prends une dose le soir et je me porte bien tout le jour suivant", écrit M. August Heller, de Syracuse, N.Y. Cette médecine de confiance, extraite de plantes, stimule les fonctions de l'estomac, améliore l'appétit et la digestion. Seuls les agents locaux désignés par Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill., peuvent la fournir.

Livré exempt de douane au Canada.

Vice-président de l'Imperial Tobacco

Le lieutenant-colonel H. DesRosières, président de la B. Houde Co. Ltd. de cette ville et filiale de l'Imperial Tobacco Co., vient d'être élu vice-président de cette dernière compagnie. M. DesRosières établit d'ici peu de temps ses quartiers généraux à Montréal.

Le nouveau vice-président est avec l'Imperial Tobacco depuis 1901, alors qu'il fit partie du personnel du service des ventes. Plus tard il devint en charge de ce ser-

T'a pas ?

JE N'AI AUCUNE OBJECTION À TE MONTER LE CAMERA, CHÉRIE, MAIS JE ME DEMANDE CE QUE TU VEUX EN FAIRE ?

JE VEUX SIMPLEMENT PRENDRE UNE BONNE PHOTO DE TON MERVEILLEUX -

JARDIN !!! - J'AI L'INTENTION DE M'EN SERVIR LE PROCHAIN, QUAND LA MANIE DE JARDINER TE REPRENDRA DE NOUVEAU!

T'a pas déjà essayé une BLACK HORSE? Ça aide à digérer le "sarcasme"!

Dites simplement - "Bière" BLACK HORSE Dawes, S.V.P.

Le lieutenant-colonel H. DesRosières, président de la B. Houde Co. et de la Québec Leaf Tobacco Co. de Québec, qui vient d'être élu vice-président de l'Imperial Tobacco Co.

vice à St-Jean, N.-B., à Ottawa, puis à Toronto. Il devint par la suite secrétaire du conseil d'administration, poste qu'il occupa jusqu'à la déclaration de la guerre et qu'il reprit en 1919 après avoir servi en France.

En 1920, le lieutenant-col. DesRosières devint général de la B. Houde Co. et en 1929 il en devint président. Il est aussi président de la Québec Leaf Tobacco Co.

M. DesRosières est né à Vaudreuil où il a fait ses études primaires avant d'aller à l'Université d'Ottawa.

un observateur très attentif et très psychologue eût pu déceler quelques-uns des caractères de ce rire plus trompeur que sincèrement joyeux, dans celui de Mlle de Distré.

Mais nul ne songeait à mettre en doute la sincérité de cette belle humeur parmi ceux qui, ce soir, entouraient Martine. Hubert lui-même, tout en regrettant de la voir se soucier si peu de l'échec qu'elle lui avait infligé, ne soupçonnait aucune duplicité dans la gaieté de la jeune fille qu'il jugeait tout simplement ravie d'avoir échappé par un refus très net à ses prétentions importunes.

Quant aux autres, Jean de Mornac, les "petites Vertadières", leurs frères, le colonel même et sa femme, qui s'amusaient du plaisir de leurs enfants, tous ne voyaient ce soir en Martine que la jolie créature du projet qu'elle avait formé d'aller passer la nuit dans la chambre du donjon.

Chacun disait en riant comme elle, ce caprice qui ne manquait pas d'originalité ni d'audace. Les uns, sachant qu'ils n'y parviendraient pas, cherchaient à lui faire peur.

"Prenez garde, mademoiselle, disait Mornac, d'un ton de pince-sans-rire qui était assez drôle, — et que Mimi admirait beaucoup, — prenez garde, on ne vous retrouvera peut-être pas vivante, demain matin."

— Taisez-vous! s'écriait Mimi effarée. Après un pronostic pareil, si c'était moi qui allais coucher dans cette chambre, je ne dormirais pas de la nuit.

— Vous êtes un peu peureuse, mademoiselle Mimi, répondait le jeune officier.

— Trop peureuse pour pouvoir jamais épouser un militaire! lançait malicieusement Lulu.

Ce qui faisait que Mimi rougissait encore.

"Moi, d'ailleurs, j'aurais peur aussi dans cette affreuse chambre où s'est passé un drame, reprit Lulu."

Mais tous les autres, Hubert, Mme de Vertadière, la douairière, le colonel et les deux collègues se moquaient, chacun à son tour, des frayeurs puériles des deux sœurs.

"J'y coucherais bien, moi, dans la chambre du donjon, déclarait Gérard, avec cette assurance que donne le jeunisme."

"Moi aussi", renchérit Marc, qui voulait avoir l'air aussi brave que son frère.

Privilege aux porteurs de billets aller-retour

ACCORDE AU PUBLIC PAR NOS CHEMINS DE FER

M. C. P. Riddell, président de la Canadian Passenger Association, vient d'annoncer, de la part des chemins de fer canadiens, une autre importante concession au public voyageur. D'ores et déjà, c'est-à-dire à partir du 1er octobre, les billets aller-retour d'un mois, qui, jusqu'ici, n'étaient valables que pour un voyage ininterrompu d'un point à un autre, permettront à leurs porteurs de s'arrêter à leur gré en cours de route, tant à l'aller qu'au retour. Ces billets, depuis de nombreuses années, se vendant pour l'équivalent de deux fois le prix du billet simple, moins dix pour cent. Le prix n'en sera aucune-ment augmenté en dépit du nouveau privilège d'arrêt en route. Les chemins de fer estiment que cette nouvelle concession au public contribuera à activer sensiblement le mouvement des voyageurs sur les trains.

Rapport du Boerenbond belge pour 1933

Dans son introduction, le Secrétaire général constate une aggravation ininterrompue de la lutte économique que se livrent les divers pays. Cette lutte, évidemment, n'a pas été sans avoir des répercussions fâcheuses sur l'économie de notre pays, et principalement sur celle de l'agriculture. Aussi ne faut-il guère s'étonner que nos cultivateurs aient connu une année de crise intense et que les difficultés qui assaillent nos horticulteurs se soient multipliées considérablement.

Le Boerenbond belge n'a négligé aucune occasion d'user de son influence et de son pouvoir en faveur de l'agriculture et il peut se vanter d'avoir aidé et soutenu ses membres en tous domaines. Il a veillé particulièrement à leur donner des directives en ce qui concerne l'adaptation économique et technique des exploitations aux conditions nouvelles.

C'est d'ailleurs ce qui ressort de la lecture de tout l'ouvrage qui, en passant en revue les différentes sections du Boerenbond, est un exposé systématique de l'activité de la grande association agricole, ainsi que des résultats obtenus en 1933.

Nouveaux contenants réguliers pour les légumes

Pour la commodité des cultivateurs et de tous ceux qui font le commerce des légumes, plusieurs amendements ont été apportés par arrêté en conseil à la loi des racines potagères, touchant les contenants réguliers de légumes. Ces amendements sont les suivants:

Cagots à céleri. — Au règlement qui prescrit que les cagots (cagots à claire-voie) doivent être bien remplis et ne pas contenir plus de six douzaines de tiges, une exception a été faite en ce qui concerne le "céleri à cœur". Aucune restriction n'est maintenant imposée relativement au nombre de tiges de céleri à cœur placées dans le cagot.

Cagots à choux. — Les dimensions suivantes pour les cagots à choux, mesures intérieures, ont été établies (en pouces):

largeur	profondeur	longueur
12	18	15 1/4
15	15	27
13	17	26 1/2
17	19 1/2	26 1/2

Cagots à laitue pommée. — Les dimensions intérieures sont les suivantes (en pouces):

largeur	profondeur	longueur
16	4	24
21	5 1/2	28 1/2
18	13	24 1/2
17	13 1/2	21

Rimouski, 2. — M. l'abbé Philippe Pelletier a été nommé temporairement à Grande-Entrée, au diocèse de Charlottetown.

Diocèse de Rimouski

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Rimouski, 2. — M. l'abbé Philippe Pelletier a été nommé temporairement à Grande-Entrée, au diocèse de Charlottetown.

M. l'abbé Joseph Dumais, vicaire à Saint-Léon du Grand, se retire à l'Hospice des Soeurs de la Charité.

M. l'abbé Oscar Bérubé, vicaire à Ste-Blandine, a été nommé vicaire à Ste-Rose du Dégel.

M. l'abbé Cléophas Morin, vicaire à la Baie des Sables, a été nommé vicaire à la Cathédrale.

M. l'abbé Adrien Gagnon, vicaire à la Rivière Bleue, a été nommé vicaire à St-Louis du Ha! Ha!

M. l'abbé Camille Lachance, vicaire à Causapscal, a été nommé vicaire à la Rivière Bleue.

M. l'abbé Albert D'Astous, vicaire à Rimouski, a été nommé professeur au Séminaire.

M. l'abbé Philippe Blais, vicaire à St-Octave, va parfaire ses études en anglais près de New-York.

M. l'abbé Laurent Lavoie, professeur à l'École d'Agriculture, a été nommé vicaire à Saint-Arsène.

M. l'abbé Charles D'Anjou, vicaire à Sainte-Rose, a été nommé vicaire à Sainte-Blandine.

M. l'abbé Armand Langlois, professeur au Séminaire, a été nommé vicaire à la Baie des Sables.

M. l'abbé Alphonse Beaulieu, professeur au Séminaire, a été nommé vicaire à Causapscal.

M. l'abbé St-Pierre, au repos, a été nommé vicaire à St-Octave.

M. l'abbé Honoré St-Pierre, vicaire à St-Jean de Dieu, a été nommé assistant-procureur à l'évêché.

M. l'abbé Wilfrid Damours, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Jean de Dieu.

M. l'abbé Gérard Paradis, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Léon du Grand.

M. l'abbé Camille Michaud, nouveau prêtre, a été nommé professeur à l'École d'Agriculture.

M. l'abbé Jean-Baptiste Gauvin, a été nommé professeur au Séminaire.

MM. les abbés Hildebrand Roy, Georges Baulieu, René Roy, Adrien Pagé, Léopold Beaulieu, Grégoire Bélanger, nouveaux prêtres, ont été nommés professeurs au Séminaire.

Un trait encourageant du commerce des bestiaux, dit le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture de l'Alberta, est l'augmentation des prix réalisés sur les porcs pendant l'été et l'automne de 1933, qui

ont un grand contraste avec les bas prix reçus vers la fin de 1932 et les quatre premiers mois de 1933. Cette hausse est le résultat de la restriction des marchés en Grande-Bretagne, où les importations venant d'autres pays ont été réduites tandis que le Canada recevait une préférence sous le système de contingement à la Conférence économique impériale tenue à Ottawa en 1932. Si les importations de bœuf venant des autres pays continuent à être limitées en faveur des cultivateurs britanniques et des pays de l'Empire, il y a tout lieu de croire que les prix seront à un niveau assez élevé, pourvu que la qualité des porcs canadiens s'améliore de façon à satisfaire la demande étrangère. De concert avec le gouvernement canadien, les sociétés d'élevage et les salaisons, les gouvernements provinciaux font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les porcs canadiens par la propagande instructive et différentes interventions.

On peut clarifier ou adoucir la graisse qui a pris un léger goût de rance ou qui a servi à la friture en la faisant bouillir avec quelques tranches de pommes de terre crues.

Voici la liste des pays auxquels le Canada a exporté des machines de ferme ou de culture pendant le mois de juillet 1934: Afrique portugaise, Mexique, Jamaïque, Australie, Afrique anglaise du Sud, Inde anglaise, Argentine, Chili, Terre-Neuve, États-Unis, Afrique française, Afrique anglaise et orientale, Rhodésie du Sud, Malte, Nouvelle-Zélande, St-Pierre et Miquelon, Autriche, Palestine, Etablissements du Détroit, Uruguay, Pérou, Italie, France, Danemark, et des îles britanniques.

Ce journal est imprimé au No 420, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité n'est pas acceptée). Georges Pelletier, administrateur.

INVENTIONS

Demandez le Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION

3260, rue Université, Montréal

L'amélioration du commerce des porcs au Canada

Un trait encourageant du commerce des bestiaux, dit le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture de l'Alberta, est l'augmentation des prix réalisés sur les porcs pendant l'été et l'automne de 1933, qui

ont un grand contraste avec les bas prix reçus vers la fin de 1932 et les quatre premiers mois de 1933. Cette hausse est le résultat de la restriction des marchés en Grande-Bretagne, où les importations venant d'autres pays ont été réduites tandis que le Canada recevait une préférence sous le système de contingement à la Conférence économique impériale tenue à Ottawa en 1932. Si les importations de bœuf venant des autres pays continuent à être limitées en faveur des cultivateurs britanniques et des pays de l'Empire, il y a tout lieu de croire que les prix seront à un niveau assez élevé, pourvu que la qualité des porcs canadiens s'améliore de façon à satisfaire la demande étrangère. De concert avec le gouvernement canadien, les sociétés d'élevage et les salaisons, les gouvernements provinciaux font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les porcs canadiens par la propagande instructive et différentes interventions.

On peut clarifier ou adoucir la graisse qui a pris un léger goût de rance ou qui a servi à la friture en la faisant bouillir avec quelques tranches de pommes de terre crues.

Voici la liste des pays auxquels le Canada a exporté des machines de ferme ou de culture pendant le mois de juillet 1934: Afrique portugaise, Mexique, Jamaïque, Australie, Afrique anglaise du Sud, Inde anglaise, Argentine, Chili, Terre-Neuve, États-Unis, Afrique française, Afrique anglaise et orientale, Rhodésie du Sud, Malte, Nouvelle-Zélande, St-Pierre et Miquelon, Autriche, Palestine, Etablissements du Détroit, Uruguay, Pérou, Italie, France, Danemark, et des îles britanniques.

Ce journal est imprimé au No 420, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité n'est pas acceptée). Georges Pelletier, administrateur.

INVENTIONS

Demandez le Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION

3260, rue Université, Montréal

L'amélioration du commerce des porcs au Canada

Un trait encourageant du commerce des bestiaux, dit le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture de l'Alberta, est l'augmentation des prix réalisés sur les porcs pendant l'été et l'automne de 1933, qui

ont un grand contraste avec les bas prix reçus vers la fin de 1932 et les quatre premiers mois de 1933. Cette hausse est le résultat de la restriction des marchés en Grande-Bretagne, où les importations venant d'autres pays ont été réduites tandis que le Canada recevait une préférence sous le système de contingement à la Conférence économique impériale tenue à Ottawa en 1932. Si les importations de bœuf venant des autres pays continuent à être limitées en faveur des cultivateurs britanniques et des pays de l'Empire, il y a tout lieu de croire que les prix seront à un niveau assez élevé, pourvu que la qualité des porcs canadiens s'améliore de façon à satisfaire la demande étrangère. De concert avec le gouvernement canadien, les sociétés d'élevage et les salaisons, les gouvernements provinciaux font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les porcs canadiens par la propagande instructive et différentes interventions.

On peut clarifier ou adoucir la graisse qui a pris un léger goût de rance ou qui a servi à la friture en la faisant bouillir avec quelques tranches de pommes de terre crues.

Voici la liste des pays auxquels le Canada a exporté des machines de ferme ou de culture pendant le mois de juillet 1934: Afrique portugaise, Mexique, Jamaïque, Australie, Afrique anglaise du Sud, Inde anglaise, Argentine, Chili, Terre-Neuve, États-Unis, Afrique française, Afrique anglaise et orientale, Rhodésie du Sud, Malte, Nouvelle-Zélande, St-Pierre et Miquelon, Autriche, Palestine, Etablissements du Détroit, Uruguay, Pérou, Italie, France, Danemark, et des îles britanniques.

Ce journal est imprimé au No 420, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité n'est pas acceptée). Georges Pelletier, administrateur.

INVENTIONS

Demandez le Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION

3260, rue Université, Montréal

L'amélioration du commerce des porcs au Canada

Un trait encourageant du commerce des bestiaux, dit le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture de l'Alberta, est l'augmentation des prix réalisés sur les porcs pendant l'été et l'automne de 1933, qui

ont un grand contraste avec les bas prix reçus vers la fin de 1932 et les quatre premiers mois de 1933. Cette hausse est le résultat de la restriction des marchés en Grande-Bretagne, où les importations venant d'autres pays ont été réduites tandis que le Canada recevait une préférence sous le système de contingement à la Conférence économique impériale tenue à Ottawa en 1932. Si les importations de bœuf venant des autres pays continuent à être limitées en faveur des cultivateurs britanniques et des pays de l'Empire, il y a tout lieu de croire que les prix seront à un niveau assez élevé, pourvu que la qualité des porcs canadiens s'améliore de façon à satisfaire la demande étrangère. De concert avec le gouvernement canadien, les sociétés d'élevage et les salaisons, les gouvernements provinciaux font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les porcs canadiens par la propagande instructive et différentes interventions.

On peut clarifier ou adoucir la graisse qui a pris un léger goût de rance ou qui a servi à la friture en la faisant bouillir avec quelques tranches de pommes de terre crues.

Voici la liste des pays auxquels le Canada a exporté des machines de ferme ou de culture pendant le mois de juillet 1934: Afrique portugaise, Mexique, Jamaïque, Australie, Afrique anglaise du Sud, Inde anglaise, Argentine, Chili, Terre-Neuve, États-Unis, Afrique française, Afrique anglaise et orientale, Rhodésie du Sud, Malte, Nouvelle-Zélande, St-Pierre et Miquelon, Autriche, Palestine, Etablissements du Détroit, Uruguay, Pérou, Italie, France, Danemark, et des îles britanniques.

Ce journal est imprimé au No 420, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité n'est pas acceptée). Georges Pelletier, administrateur.

INVENTIONS

Demandez le Manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

M. l'abbé Joseph Dumais, vicaire à Saint-Léon du Grand, se retire à l'Hospice des Soeurs de la Charité.

M. l'abbé Oscar Bérubé, vicaire à Ste-Blandine, a été nommé vicaire à Ste-Rose du Dégel.

M. l'abbé Cléophas Morin, vicaire à la Baie des Sables, a été nommé vicaire à la Cathédrale.

M. l'abbé Adrien Gagnon, vicaire à la Rivière Bleue, a été nommé vicaire à St-Louis du Ha! Ha!

M. l'abbé Camille Lachance, vicaire à Causapscal, a été nommé vicaire à la Rivière Bleue.

M. l'abbé Albert D'Astous, vicaire à Rimouski, a été nommé professeur au Séminaire.

M. l'abbé Philippe Blais, vicaire à St-Octave, va parfaire ses études en anglais près de New-York.

NOS MARCHES

CE QUE VOUS ACHETEZ

CE QUE VOUS VENDEZ

PRIX DU GROS, A MONTREAL

FARINE A PAIN		SUCRE		PETROLE	
Première patente	2.50	Granulé, sac de 50 lbs	5.30	Imperial Royale	Le gallon
Deuxième patente	2.20	Cassonade no 1	5.00	Barils de bois de 45 gal.	17
Forle à boulanger	2.15	Cassonade no 2	4.90	Imperial Royale	Le gallon
Farine à pâtisserie	2.50			Barils d'acier de 47 gal.	17
FARINE A ENGRAIS		MELASSE (Barbades)		GAZOLINE	
Low Grade	1.75	No 1, tonneau de 90 gals	46 1-2	Imperial Three Star	Le gallon
SOUS-PRODUITS DU BLE		No 1, baril de 25 gals	54 1-2	Barils de 45 gallons	18
Le char, la tonne				Ethyl	20
Son	24.25	SEL		A ces prix il faut ajouter 6 cents par gallon pour la taxe du gouvernement provincial.	
Gru rouge	25.25	Sel fin, sacs de 50 lbs en juil.	52	ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES	
Middling extra	30.25	Gros sel, sacs de 140 lbs	55	Par chaux complets, F.O.B. Québec	La tonne
GRAINS		Sel en pierre, bloc de 50 lbs	65	Superphosphate, 16 p. c.	16.50
Avoine de l'Ouest no 1 d'alim.	48	LARD SALE		Phosphate Thomas 16% ass.	\$20.50
Orge de l'Ouest no 3	54	Le baril de 200 livres		Muriate de potasse 48%	\$35.00
Mais argentin	57	Gras de dos (50 à 60 more.)	32.00	Sulfate de potasse 48%	\$50.00
Blé à engrais no 6	79	Gras de dos (60 à 70 more.)	31.00	Sulfate d'ammoniaque, 20%	\$35.00
TOURTEAUX DE LIN		Gras d'épaula (25 à 35 more.)	30.50	Nitrate de soude, 15%	\$46.00
Le char, la tonne		SAINDOUX		d'azote, sac de 100 lbs	
De lin	38.00	Tinette de 60 lbs	10 1/2		
De coton	45.00	Seau de 20 lbs	11		
Drèches de Brasserie	26.00				

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal
LUNDI, LE 1er OCTOBRE 1934

(Par la Coopérative Canadienne de Bétail de Québec, Ltée)

PORCS VIVANTS		AGNEAUX	
Porc à bacon (Select)	7.50	Bons	5 1/2 c à 5 3/4 c
180 à 220 lbs		Moyens	5 1/4 c à 5 1/2 c
PRIME DE \$1.00		Communs	3 1/2 c à 4 c
Porc à bacon, 180 à 220 lbs	7.50	Bons béliers	4 1/2 c à 4 3/4 c
Porc à boucherie,			
160 à 230 lbs	7.00	MOUTONS	
Pores légers et à engrais		Bons	2 à 2 1/2 c
120 à 160 lbs	6.50 à 7.00	Communs	1 à 1 1/2 c
Pores lourds, 240 à 270 lbs	7.00		
Extra-lourds, 270 lbs ou plus	6.50	BOUVILLONS	
Truies	5.00 à 6.00	Choix	4 c à 4 1/2 c
VACHES		Bons	3 1/2 c à 4 c
Choix	2 1-4 à 2 1-2 c	Moyens	3 c à 3 1/2 c
Bonnes	2 c à 2 1/4 c	Communs	2 c à 2 1/2 c
Moyennes	1 3-4 à 2 c	Communs légers	1 1-4 à 1 1-2 c
Communes	1 1-2 à 1 1-4 c	TAURES	
Très communes	3/4 c à 1 c	Bons	2 3-4 à 3 c
VEAUX DE LAIT		Moyennes	2 1/4 c à 2 1/2 c
Choix	5 1-2 à 6 1-4 c	Communes	1 3-4 à 2 c
Bons	5 à 5 1-2 c	Très communes	1 1-4 à 1 1-2 c
Moyens	4 c à 4 1/2 c	TAUREAUX	
Communs	3 c à 3 1/2 c	Bons	2 c à 2 1/2 c
VEAUX DES CHAMPS		Moyens	1 1/2 c à 2 c
Bons	2 1-4 à 2 1-2 c	Communs	1 1/2 c à 1 3/4 c
Très communes	1 1/2 c à 1 c	Très communes	1 1/4 c à 1 1/2 c

PRIX DE REMISE

Coopérative Fédérée de Québec

A QUEBEC

OEUFs		AGNEAUX ABATTUS	
A (gros)	32	No 1, 35 à 45 lbs	10 1-2
A (moyens)	30	No 2, 30 à 35 lbs	10
B	24	No 3, 25 à 30 lbs	10 1-2
C	20	MOUTONS ABATTUS	
LARD		No 1	10
No 1, 90 à 140 lbs	11	No 2	10 1-2
No 2, 140 à 174 lbs	10 1/2	No 3	10 1-2
No 3, 174 à 225 lbs	10	POULETS A GRILLER 'VIVANTS'	
VEAUX ABATTUS ENGRAISSES AU LAIT		A-2 1-2 lbs	16
Bon	12	B-2 lbs	13
		C-1 1-2 lbs	11

PRIX DE REMISE

Coopérative Fédérée de Québec

130 rue St-Paul est, Montréal.

(De la semaine finissant le 25 sept. 1934)

BEURRE FRAIS		POULETS VIVANTS	
No 1, pasteurisé	19 1-16	A-5 lbs et plus	17
No 1, non pasteurisé	18 9-16	B-4 à 5 lbs	15
No 2	18 1-16	C-3 à 4 lbs	11
FROMAGE BLANC		LAPINS VIVANTS	
No 1	9 9-16	Doivent peser au moins 5 livres	8 c à 10 c la lb.
No 2	9 9-16	OEUFs	
FROMAGE COLORE		A (gros)	28
No 1	9 9-16	A (moyens)	27
No 2	9 9-16	A Poulettes	25
Très important: aucune commission sur frais d'emballage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.		B	22
		C	17
		Pigeons vivants, le couple	20
		PORCS ABATTUS	
		No 1	11
		No 2	10
		No 3	10 1-2
		VEAUX ABATTUS engraisés au lait	
		Bon	10 1-2
		Moyen	10
		Commun	10 1-2
		PEAUX VERTES	
		Prix fournis par la maison Martin & Stewart Hides, 845, rue Saint-Paul ouest.	
		De boeuf, moins de 48 lbs	10 1-2
		De boeuf, plus de 48 lbs	10 1-2

(Prix de remise de la semaine finissant le 29 septembre, ci-dessus)

POULES VIVANTES		JEUNES CANARDS VIVANTS	
A	15	A	15
B	13	B	13
C	10	C	13
Gros	10 1-2		
VIEUX CANARDS VIVANTS			
A	12		
B	10		
C	10 1-2		

Enchères de l'U. C. C.

MARDI, 2 OCTOBRE 1934

BEURRE		FROMAGE	
No 1 pasteurisé: 625 btes à 19 1-2 cts la livre.		No 1 blanc: 300 btes à 9 7-16 c à la livre.	
No 2 pasteurisé: 72 btes à 19 c la livre.		No 2 blanc: 25 btes à 8 7-16 c à la livre.	
		No 1 coloré: 177 btes à 10 c la livre.	
		No 2 coloré: 17 btes à 9 c la livre.	
		On conseille surtout la fabrication du fromage coloré à l'heure présente. La demande pour l'Angleterre pour le fromage blanc est pratiquement nulle alors qu'elle est encore assez bonne pour le coloré.	
		Ces ventes sont organisées par l'U.C.C., sous la direction de M. Clinton Henderson, gérant de ces	
MARCHÉ DES VOLAILLES			
Poulets engraisés	la livre		
No 1	16 à 19		
No 2	14 à 16		
Sélectionnés A	12 à 14		
Sélectionnés B	10 à 12		
Poules sélectionnées A	14 à 16		
Poules sélectionnées B	12 à 14		
Poules sélectionnées C	10 à 12		
ABATTUES:			
Poulets engraisés au lait:			
No 1	18 à 22		
No 2	15 à 18		
Sélectionnés A	14 à 15		
Sélectionnés B	12 à 14		
Sélectionnés C	10 à 12		
Poules sélectionnées A	15 à 17		
Poules sélectionnées B	13 à 15		
Poules sélectionnées C	12 à 14		
(Prix gracieusement fournis par P. Poulin et Cie, marché Bonsecours, Montréal.)			

Marché du bétail à Montréal

Arrivages à la Pointe St-Charles, lundi, le 1er octobre 1934: bétail, 1243; veaux, 1173; porcs, 1424; mouton, 56

Bétail

Les ventes du début de la matinée se composaient surtout de lauriers et de bêtes à cornes destinées à la mise en conserve. Ces sujets ont maintenu leur prix ferme, soit de 1c à 1 3-4c la livre. Les bœufs bouvillons venant de l'Ouest se vendaient assez facilement de 4c à 4 1-2c la livre, et les moyens de 3 1-2c à 3 3-4c. Les sujets d'assez bonne qualité rapportaient de 3c à 3 1-2c, avec les communs de 2 1-4c à 2 3-4c, et les très légers 1 1-2c. Les vaches se vendaient très lentement, 1 1-2c étant le prix offert pour les meilleures vaches de l'Ouest. Les bonnes vaches se vendaient de 2c à 2 1-4c, les communes 1 1-2c à 2c. On s'attend à peu de changements sur ce marché au cours de la présente semaine.

Veaux

Les arrivages étaient plus légers et nous estimons que les prix ont bénéficié d'une avance d'un quart de sou sur pratiquement toutes les classes. Les bons veaux de lait se vendaient de 5 1-2c à 6c, avec quelques sujets de choix à 6 1-2c. Les moyens rapportaient de 5c à 5 1-2c, et les communs de 3c à 4c. Les veaux de champs se sont vendus entre 2c et 2 1-2c. La plupart des ventes étaient faites à 2 1-4c.

Moutons-agneaux

Les prix se sont maintenus fermes à la suite d'arrivages plutôt modérés. Les bonnes agnelles et les agneaux châtres se vendaient à 5 1-2c, et les sujets communs et légers rapportaient 3 1-4c, de même que les agneaux non châtres qu'à partir d'aujourd'hui, subissent une coupe de 2c la livre au lieu de celle d'un sou qui a été faite jusqu'à cette date. Les agneaux pesant plus que 100 livres se vendaient 4 3-4c, et les acheteurs cherchaient à imposer une coupe de 2c la livre sur les agneaux de 110 livres et plus. Nous nous attendons à ce que les prix se maintiennent fermes aux niveaux actuels pendant les quelques semaines à suivre. Bien que les vendeurs aient fait l'impossible pour montrer les prix à 6c, les acheteurs n'ont pas voulu consentir à cette avance.

Porcs

Le marché des porcs a été d'une lenteur particulièrement pénible.

Dix jalons pour tout cultivateur pensant

PAR GLENN FRANK, PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU WISCONSIN

Cet après-midi un jeune homme qui vient de terminer un cours de deux ans en agriculture, est venu me trouver à mon bureau. Il se propose de passer sa vie sur la terre et il désire que je lui donne un plan d'action dont il pourrait toujours avoir devant ses yeux.

Voici les dix points d'un programme que je lui ai donné:

1o Ne commence pas la carrière de cultivateur avec la hantise d'en faire une faillite.

2o Ne te laisse pas aller à croire qu'il existe "un problème agricole" qui puisse être guéri par un seul et unique remède.

3o Ne te fie pas trop à la politique comme moyen de remédier aux difficultés que tu auras à rencontrer comme cultivateur.

4o Ne pense pas que la législation agricole est la seule législation qui puisse affecter l'agriculture; l'agriculture n'est qu'une partie d'un tout économique et social, et toute législation qui affecte ce tout aura également son influence sur l'agriculture.

5o Ne vois pas dans le cultivateur uniquement le producteur d'aliments; vois en lui un élément de la classe la plus importante de ton pays.

6o Ne l'enchaîne pas à un individualisme démodé et désuet, mais réalise bien qu'il est indispensable qu'un nouvel individualisme soit créé lequel se prolongera par l'action coopérative.

7o Ne te laisse pas aller à oublier les problèmes de production uniquement parce qu'à un moment donné les problèmes de distribution et de vente ont acquis une importance plus pressante. Les deux problèmes de production et de vente doivent s'intéresser à égal titre.

8o Ne laisse pas ton intérêt dans une coopérative à laquelle tu es particulièrement intéressé l'aveugler au point d'en oublier le mouvement coopératif comme ensemble; souviens-toi toujours que le mouvement coopératif peut être détruit par des coopératives qui ne veulent pas coopérer avec d'autres coopératives.

9o Ne laisse aucune raison, aucun motif l'induire à le tenir en dehors du mouvement coopératif.

10o Ne néglige pas, tout le long de la carrière, de le tenir au courant des plus récentes découvertes et de tous les progrès qui se rapportent à ton champ particulier de travail.

Et enfin, rappelle-toi toujours que les problèmes de la ferme doivent être réglés par les cultivateurs eux-mêmes. Quelles que soient la valeur et l'efficacité des moyens que les techniciens, les experts et les chefs agricoles peuvent créer, ces moyens, ces projets ne vaudront qu'en tant que les cultivateurs veulent eux-mêmes s'adonner à s'intéresser activement aux problèmes qui les touchent. (Traduit du "Manitoba Co-operator", (Coopérative Canadienne du Bétail, Limitée).)

Le goût naturel de l'homme le porte à préférer un régime mixte et les recherches scientifiques ont établi que ce régime est celui qui convient le mieux dans les conditions normales aux besoins du corps humain. Un régime bien équilibré devrait donc comprendre une quantité raisonnable de bœuf, en plus des légumes verts, des céréales, du lait, des œufs et des fruits. Le grand problème pour le consommateur est donc d'acheter sagement et soigneusement, et c'est tout l'aider à le faire que les catégories du gouvernement canadien ont été établies.

Marché des fruits et des légumes

Arrivages pour la semaine finissant le 2 octobre 1934:

Pommes	166
Autres fruits	145
Bananes	15
Autres fruits tropicaux	2
Oignons	25
Patates	4
Autres légumes	257

ARRIVAGES

Les arrivages sont beaucoup plus considérables cette semaine et ceci est surtout dû au fait que les pommes de Colombie canadienne ne sont arrivées en abondance. Il s'est en fait 166 chars de pommes cette semaine contre 82 la semaine dernière. En plus des arrivages par fret, il y a eu 7 chars de fruits et de légumes par express, 97 chars de bananes, 3 chars de cocons et 2 chars de pamplemousses, par bateaux.

FRUITS DOMESTIQUES

Les fruits domestiques nous arrivent en abondance. Les McIntosh de Colombie canadienne valent \$1.90 à \$2.00 la boîte. Les Gravensteins, les Wolf River et les Dudley domestiques de Nouvelle-Ecosse se vendent de \$1.50 à \$2.00. Les McIntosh No 1 d'Ontario et de Québec sont cotées de \$1.65 à \$1.75 le boisseau. Les melons sont formes nombreux et les prix sont faibles. Les tomates arrivent en bonnes quantités et les prix sont stationnaires à 25-30c le panier de 11 pintes. Il n'y a pratiquement plus de bleuets et les prix varient de \$2.00 à \$4.00 par caisse de 32 pintes.

LEGUMES DOMESTIQUES

Ils sont abondants et la demande est bonne pour les légumes frais. Le marché de la pomme de terre est assez déprimé à cause des arrivages considérables du Nouveau-Brunswick. Les Blanchés de Québec, les 80 livres, méritent 30 40c. Les oignons rouges et jaunes d'Ontario rencontrent une bonne demande à des prix variant entre 95c et \$1.15 par sac de 50 livres. (Division des Fruits, Ottawa)

Quand vous aurez lu

ce journal
NE LE JETEZ PAS
Faites-le lire à un ami.

Marché des fourrages (26 sept. au 2 oct. 1934) — Prix moyens quotidiens

DATE	ENDROITS	FOIN DE MIL		FOIN DE TREFLE	FOIN DE TREFLE MELE	PAILLE DE BLE	PAILLE D'AVOINE
		No 2	No 3	No 1	No 2		
26 sept.	Halifax	19.00					
" "	Québec	16.50					11.75
" "	Montréal	12.50	10.50	15.00	11.00	10.50	6.50
" "	Toronto	18.50	16.50			10.50	8.50
25 sept.	New-York	22.50				13.50	13.50
24 "	Chicago	27.00	22.50		25.50	8.50	8.50
A Sydney et à Halifax, les arrivages du Québec sont assez substantiels; commandes pour livraisons futures rapportées comme considérables. Toronto: Les cultivateurs ne veulent pas vendre aux prix actuels; arrivages du Québec nombreux. A New-York le marché du foin fut très actif; les prix ne changent guère; marché de la paille dans un état stagnant.							
27 sept.	Halifax	20.50					
" "	Québec	16.50					11.75
" "	Montréal	12.50	10.50	15.00	11.00	10.00	7.00
" "	Toronto	18.50	16.50		17.50	10.50	9.00
26 sept.	New-York	22.50				13.50	13.50
25 "	Chicago	27.00	22.50			8.50	8.50
Sur les marchés de Sydney et de Halifax, les conditions sont les mêmes. Les cultivateurs de la région de Toronto et d'Owen Sound ne veulent pas se départir de leurs disponibilités aux prix actuels. Les arrivages du Québec se sont chiffrés à 59 wagons au cours de la semaine finissant le 22 septembre. A New-York, le marché du foin et de la paille reste ferme et sans changement.							
28 sept.	Halifax	20.50					
" "	Québec	16.50		15.00			11.75
" "	Montréal	12.50	10.50		11.00	10.50	7.00
" "	Toronto	18.50	16.50			10.00	9.00
27 "	New-York	22.50				13.50	13.50
26 "	Chicago	27.00			25.50	8.50	8.50
Cours stationnaires sur les marchés de Halifax et de Sydney malgré les nombreux arrivages du Québec. Les commandes pour livraisons futures s'accroissent. Les cultivateurs de la région de Toronto et d'Owen Sound ne veulent pas vendre car ils sont dans l'expectative de prix variant entre \$20 et \$25 la tonne. Le marché du foin à New-York très actif; la note dominante fut la ferme.							
29 sept.	Halifax	20.50					
" "	Québec	16.50		15.00			11.75
" "	Montréal	12.50	10.50		11.00	10.50	7.00
" "	Toronto	18.50	16.50		17.50	10.00	8.75
28 "	New-York	22.50				13.50	13.50
27 "	Chicago	27.00	22.50			8.50	8.50
Cours très fermes sur les marchés de Halifax et de Sydney. Accentuation de la demande pour les foins de Québec. Aucun changement à Toronto. Les mêmes conditions des jours précédents prévalent à New-York.							
1 oct.	Halifax	20.50					
" "	Québec	16.50		15.00			11.75
" "	Montréal	12.50	10.50		11.00	10.50	7.00
" "	Toronto	18.50	16.50		17.50	10.00	8.75
29 sept.	New-York	22.50				13.50	13.50
" "	Chicago	27.00	22.50			8.50	8.50
Aucun changement sur les divers marchés. Il n'y a pas eu de variation dans les prix de la graine de mil et du tréfle rouge au cours de cette semaine. Voici les prix cotés à Chicago: Graine de mil, telle qu'au sortir de la batteuse, le 100 lbs sur la voie de Chicago \$17.00 prix moyen Graine de tréfle rouge, valeur nominale du 100 lbs au sortir de la batteuse 17.25 prix moyen							

Consultations légales

L'administration du Bulletin des Agriculteurs s'est assurée des services d'un expert en matières légales. Ce service est pour nos abonnés seulement. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. On s'expliquera aussi brièvement que possible. Adressez comme suit: Le Bulletin des Agriculteurs, 430, rue Notre-Dame, Montréal.

Q. — Ma terre doit être vendue par le shérif. Après la vente, pourrai-je saisir mon roulier? Dans l'affirmative, aurai-je le droit de vendre en bloc ou article par article? — (A. Abonné).

R. — (a) Si la vente par le shérif ne rapporte pas assez pour satisfaire au jugement obtenu contre vous, votre créancier pourra exécuter pendant trente (30) ans, le droit de l'usufruit, sur tout ce qui pourra vous appartenir de saisissable. Régulièrement l'on doit d'abord procéder à la vente des biens meubles, sauf certaines exceptions, comme dans le cas d'un jugement en déclaration d'hypothèque. (art. 614 C.P.C.)

(b) Le code de procédure déclare inaliénables (art. 598 C.P.C.) tous les outils et instruments de quelque nature qu'ils soient, dont le cultivateur se sert pour l'exploitation de sa ferme, de sa terre, de son étable ou de ses arbres fruitiers; deux chevaux ou bœufs de labour ou un cheval et un bœuf de labour, dix autres bêtes à cornes, six moutons, cinq cochons, les oiseaux de basse-cour, les grains et fourrages nécessaires à l'hivernement ou l'engraissement de ses animaux.

(c) Les effets doivent être vendus dans l'ordre exigé par le saisi. (art. 564 C.P.C.)

Q. — J'ai une obligation de \$3,000.00 échue en automne; mon créancier m'a tout d'abord informé qu'il exigerait à l'automne un intérêt plus élevé; comme je ne lui ai pas donné de réponse à ce sujet, il m'a averti, par la suite, qu'il exigerait le remboursement entier du capital. Quels sont ses droits de partie? — (Charlot).

R. — Normalement votre créancier aura le droit d'exiger le remboursement entier du capital à l'automne. Il vous sera loisible aussi, si vous acquiescez, de renouveler l'obligation à un taux d'intérêt différent. Cependant, en vertu de la nouvelle loi (Loi suspendant l'exécution des créances hypothécaires), le créancier hypothécaire ne peut prendre aucune action à moins qu'il ne donne auparavant un avis écrit de trente (30) jours; pendant ce délai de trente jours, vous pouvez vous adresser par requête et obtenir un délai pour payer en tout ou en partie la dette capitale, lequel délai ne peut être prolongé actuellement au-delà de (30) ans.

(a) Peut-il m'imposer ces conditions? Car je désirerais garder les clôtures telles qu'elles étaient auparavant.

(b) De plus, à un certain endroit, se trouve une cote de 20 pieds de haut qui égoûte parfaitement bien sans fossé. Peut-il me forcer à faire un fossé?

(c) S'il intentait des procédures et qu'il soit incapable de payer les frais, serais-je tenu de les payer? — (J.-N. Rawdon).

R. — (a) Il a déjà été décidé dans la cause de Poirier vs Ladougue, jugée en 1917, et rapportée dans la "Revue de Jurisprudence" que celui qui se plaint de la clôture de ligne n'a pas été divisée légalement, ou que la division originelle est pour quelque cause devenue injuste, peut en l'absence de preuve de toute convention et de toute ordonnance municipale, s'adresser à l'inspecteur agraire pour faire diviser la clôture. Le cas que vous proposez est un cas d'espèce et ne s'est pas encore présenté tel quel devant les tribunaux; comme les offres de votre voisin me semblent de nature à ne vous causer aucune injustice, et que les parts de clôture, par cet arrangement de viendront de même longueur tant sur votre terrain que sur celui de votre voisin, je crois qu'au lieu de subir les risques d'un procès, vous pourriez les accepter, à moins qu'il n'y ait des inconvénients que vous ne mentionnez pas dans votre question.

(b) Votre voisin pourra s'adresser à l'inspecteur agraire; si un fossé est absolument inutile, je comprends que celui-ci ne vous forcera pas à en faire un.

(c) Si vous réussissez dans votre cause et que votre adversaire soit insolvable, vous ne serez pas tenu de payer les frais de son avocat, mais vous comprendrez qu'il vous faudra tout de même payer le vôtre, qui ne doit pas être un philanthrope.

Pouvoirs du parlement fédéral

L'un de mes correspondants me suggère d'expliquer les constitutions, attributions, et pouvoirs des différents gouvernements de notre pays, fédéral, provincial et municipal. Le sujet est de nature à intéresser nos lecteurs particulièrement à une époque où parle de réviser notre constitution.

Nous enoncrons succinctement aujourd'hui les pouvoirs du parlement fédéral d'Ottawa. Ceux-ci sont définis comme d'ailleurs les pouvoirs des législatures provinciales par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord signé en 1867, lors de l'établissement de la Confédération.

La clause 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord autorise le parlement fédéral à légiférer sur toutes les matières tombant dans les catégories suivantes:

10—La dette et la propriété publiques;

20—La réglementation du trafic et du commerce;

30—Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation;

40—L'emprunt de deniers sur le crédit public;

50—Le service postal;

60—Le recensement et les statistiques;

70—La milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays;

80—La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada;

90—Les amarrages, les bouées, les phares et l'île du Sable;

100—La navigation et les bâtiments ou navires (shipping);

110—La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine;

120—Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur;

130—Les passages d'eau (ferries) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces;

140—Le cours monétaire et le monnayage;

150—Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie;

160—Les caisses d'épargne;

170—Les poids et mesures;

180—Les lettres de change et les billets promissaires;

190—L'intérêt de l'argent;

200—Les offres légales;

210—La banqueroute et la faillite;

220—Les brevets d'invention et de découvertes;

230—Les droits d'auteur;

240—Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages;

250—La naturalisation et les autochtones;

260—Le mariage et le divorce;

270—La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle;

280—L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers;

290—L'administration des terres de la Couronne.

300—L'administration des terres de la Couronne.

310—L'administration des terres de la Couronne.

320—L'administration des terres de la Couronne.

330—L'administration des terres de la Couronne.

340—L'administration des terres de la Couronne.

350—L'administration des terres de la Couronne.

360—L'administration des terres de la Couronne.

370—L'administration des terres de la Couronne.

380—L'administration des terres de la Couronne.

390—L'administration des terres de la Couronne.

400—L'administration des terres de la Couronne.

410—L'administration des terres de la Couronne.

420—L'administration des terres de la Couronne.

430—L'administration des terres de la Couronne.

440—L'administration des terres de la Couronne.

450—L'administration des terres de la Couronne.

460—L'administration des terres de la Couronne.

470—L'administration des terres de la Couronne.

480—L'administration des terres de la Couronne.

490—L'administration des terres de la Couronne.

500—L'administration des terres de la Couronne.

510—L'administration des terres de la Couronne.

520—L'administration des terres de la Couronne.

530—L'administration des terres de la Couronne.

Nous donnerons maintenant le texte de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui donne au parlement fédéral le droit d'intervenir en certains cas:

"Art. 93. — Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:

10—Bien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational);

20—Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux écoles d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes de sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

30—Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'Union, ou sera subsequmment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en Conseil de tout acte ou décision d'une autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté;

40—Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale, de temps en temps le gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite à l'exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, alors et en tout pareil cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigent, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite à l'exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur général en Conseil sous l'autorité du présent article."

Je profiterai de l'occasion pour faire remarquer à nos lecteurs que la loi est souvent inopérante. C'est ainsi que nos compatriotes de l'Ontario se sont en vain adressés à Ottawa pour faire rescinder le règlement XVII, en se fondant sur la section 3 de l'article 93.

Comment acheter le beurre

Parmi les huit lois se rapportant à l'agriculture qui ont été sanctionnées pendant la dernière session du Parlement, celle qui se rapporte à l'industrie laitière exerce un attrait spécial sur le consommateur parce qu'elle traite de produits d'usage courant dans tous les ménages canadiens. Les nouveaux règlements qui prescrivent la classification du beurre pour la consommation domestique et l'inscription de la catégorie ou de la qualité sur l'enveloppe et sur le carton, offrent un intérêt spécial pour l'industrie et pour la ménagère.

Le classement est facultatif, sauf dans les provinces qui adoptent une législation autorisante. Les règlements interdisent également les déclarations fausses, trompeuses ou exagérées touchant la qualité du beurre ou tout autre produit laitier, que ces déclarations soient faites par réclames ou sur le paquet.

Le classement du beurre pour la consommation domestique a été prescrit dans l'espoir que la qualité serait améliorée en donnant au consommateur l'occasion d'exprimer sa préférence pour la première qualité. Il se vendait autrefois beaucoup de beurre de deuxième qualité sous des termes fantaisistes qui ne signifiaient rien pour le consommateur. On croit que l'inscription de la qualité sur le carton et sur l'enveloppe encouragera le consommateur à demander du beurre de première qualité et découvrira ainsi la fabrication d'un produit inférieur. On compte également que l'indication de la qualité aura pour effet de créer une différence de prix plus forte entre les qualités et que ces différences se reporteront sur les prix que le producteur reçoit pour sa crème.

D'autres termes, on compte qu'il y aura un relèvement des prix d'un bout à l'autre de la ligne.

Les qualités de beurre de première, deuxième, troisième, et "Sans qualité". Le beurre "Sans qualité", d'après les règlements, signifie le beurre sur lequel des moisissures ont paru, soit sur le beurre même, soit sur le papier parchemin qui tapisse la

caisse, il signifie également le beurre qui est inférieur sous quelque rapport à la troisième qualité. Un classificateur de produits laitiers peut refuser de classer du beurre ou du fromage qui lui paraît être à une température trop élevée ou trop basse pour qu'il puisse en faire un bon examen, à moins que cette température ne soit ramenée dans les limites raisonnables. Les classificateurs sont les seules personnes auxquelles il soit permis de marquer les paquets, et nul n'est autorisé à mettre du beurre dans un contenant qui porte l'une ou l'autre des marques de qualité apposées par le classificateur officiel.

(Publié par le Service de la presse et de la publicité, Bureau des publications, ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada, F.B.)

Effets de la sécheresse au Canada

Les notes suivantes sur la production des récoltes au Canada, basées sur des relevés officiels canadiens, indiquent l'effet de la sécheresse dans ce pays.

Dans un bulletin publié le 11 septembre, le Bureau fédéral de la Statistique estime que le rendement total en blasseaux est le suivant: blé de printemps, 270,282,000 blasseaux; blé d'automne, 7,022,000; avoine, 344,746,000; orge, 68,800,000; seigle, 6,523,000; graine de lin 1,096,000. Les rendements par acre pour tous les grains sont inférieurs à la moyenne, mais légèrement plus élevés que les évaluations révisées pour l'année dernière.

La récolte de foin et de trèfle est évaluée à 9,884,000 tonnes, la plus faible qui ait jamais été enregistrée; elle avait été de 11,433,000 tonnes en 1933 tandis que la production annuelle moyenne des quatre années 1926-1930, avait dépassé 16,000,000 de tonnes. Il y avait donc lieu de craindre que les approvisionnements de foin au Canada ne soient insuffisants et c'est pourquoi l'arrêté-en-conseil du 24 août, exigeant une licence pour toutes les exportations de foin et de paille, a été promulgué. Un recensement effectué depuis indique qu'il y a un léger surplus de foin dans les vallées de l'Ontario et du St-Laurent, et jusqu'à un certain point dans d'autres régions du Canada, mais par contre, le manque de foin dans d'autres régions est très grave.

Cet arrêté-en-conseil a eu pour effet d'attirer l'attention sur la faiblesse inusitée des approvisionnements, et l'obligation de se procurer une licence d'exportation a poussé ceux qui se trouvent dans les régions déficitaires à s'approvisionner sans plus attendre. C'est là la raison des grosses expéditions de foin qui se font actuellement des régions où il y en a trop à celles où il n'y en a pas assez.

Publié par le service de la presse et de la publicité, Bureau des publications, ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada, F.B.

Diocèse des Trois-Rivières

CHANGEMENTS ECCLESIASTIQUES

Les Trois-Rivières, 2 (D.N.C.)—Plusieurs changements ecclésiastiques ont été décidés par Son Excellence Mgr F.-X. Cloutier, quelques jours avant sa mort, sont entrés en vigueur en fin de semaine dans notre diocèse.

M. l'abbé Ephrem Lamy, curé à Saint-Ursule, est curé à Saint-Stanislas. Il remplace l'abbé Euchariste Héroux, à sa retraite à cause de sa santé.

M. l'abbé Arthur Baril, curé à Saint-Alexis, est curé à Saint-Ursule. M. l'abbé Lucien Paquin, curé de Saint-Jean des Piles, est curé à Saint-Alexis.

M. l'abbé Paul Methot, aumônier des Syndicats Catholiques et nationaux, est curé à Saint-Jean des Piles.

L'abbé Rosemont Masson, professeur au Séminaire, est aumônier des Syndicats catholiques et nationaux.

L'abbé Joseph Baril, aumônier au Sanatorium Cooke, remplace l'abbé Raphaël Gélinais comme curé de Saint-Séverin de Proulxville. Ce dernier se retire pour raisons de santé.

L'abbé Antonio Massicotte, vicaire à Saint-Marc de Shawinigan, est aumônier de l'hôpital Cook.

L'abbé Camille Alarie, vicaire à Saint-Séverin, est vicaire à Saint-Marc de Shawinigan.

L'abbé Eugène Panneton est nommé vicaire à Champlain.

L'abbé Hermont Morissette est vicaire à Saint-Justin.

Quelle saveur! Quel arôme!



MÊLANGE ORANGE PEKOE

pour une occasion spéciale

L'abbé Omer Gaboury, vicaire à Saint-Alexis, est vicaire à Sainte-Ursule. L'abbé André Morin, vicaire à Sainte-Ursule, est vicaire à Saint-Alexis.

Le prêt agricole

Ottawa, 2 (S.P.C.)—Le ministre des finances, M. E.-N. Rhodes, annonce que le bureau des prêts agricoles sera en mesure bientôt de prêter de l'argent sur première hypothèque à un taux d'intérêt de 5 et demi pour cent. L'arrêté ministériel permet au ministre des finances d'acheter du bureau des prêts agricoles des obligations à 4 pour cent par coupures de \$100,000 jusqu'à un total de \$10,000,000.

L'arrêté ministériel stipule que la valeur des obligations ainsi achetées par le gouvernement ne devra jamais excéder de plus de \$100,000 la somme requise par le bureau pour les opérations courantes de prêt.

La loi régissant le bureau des prêts agricoles a été révisée, en même temps que la loi facilitant les accords entre les cultivateurs et leurs créanciers de façon à faciliter l'emprunt d'argent aux cultivateurs qui auront pris avantage de cette dernière loi.

Pour le gouvernement a réduit les taux d'intérêt que devra payer le bureau afin que l'argent puisse être prêté aux cultivateurs au plus bas taux d'intérêt possible.

L'achat de chaux

Dans quelque temps les récoltes seront terminées et ce sera l'époque des labours. Ce sera aussi le temps d'épandre la chaux vu que les travaux pressants seront finis. Les bons effets de la chaux ont été chantés sur tous les tons! En plus de neutraliser l'acidité du sol, la chaux rend les terres fortes plus friables tandis qu'elle apporte plus de cohésion dans les terres légères. Elle est essentielle pour la prise du trèfle et de la luzerne.

Pour l'acheter à meilleur compte, les cultivateurs doivent s'associer et donner leur commande à l'agronome. Ce dernier se chargera de faire approuver la commande par le Ministère de l'Agriculture, lequel défrayera les frais de transport si la quantité est suffisante. La chaux en vrac (libre dans le char) coûte moins cher et elle est tout aussi bonne que celle en poche. Si votre commande est donnée sans retard vous aurez votre chaux dans un temps très prompt pour l'épandre aussitôt après réception. Sur la plupart des sols du Québec, l'emploi de 1 à 2 tonnes de chaux à l'arpent est suffisant pour obtenir le but plus haut mentionné.

La conservation des légumes

Les difficultés qu'ont plusieurs cultivateurs à conserver les légumes les portent à délaisser ces cultures. C'est à tort, puisque dans bien des cas ce sont eux qui sont

Vos travaux d'impression

Qu'il s'agisse de papeterie de sociétés ou d'associations, de livres, de recueils, de programmes, de circulaires, etc., demandez des prix à:

"L'Imprimerie Populaire Limitée"

spécialement outillée pour ces sortes de travaux. Satisfaction et promptitude assurées.

Adressez toutes demandes d'informations à:

"Bulletin des Agriculteurs"

3 et, rue Notre-Dame, Montréal.

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour combattre l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir les vers intestinaux. Pour l'usage externe, exposez la modeste somme de \$0.50 par bouteille de Toussine prise le matin et le soir. À l'automne assurez la santé de votre cheval.

Expédiées FRANCO sur réception du prix de \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr J. S. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

cause des pertes considérables qu'ils subissent.

Pour bien conserver les légumes, il faut d'abord les arracher avec beaucoup de soin, éviter toute meurtrissure, tout fendillement de la peau. Pour les choux de Siam et les betteraves, il faut couper les feuilles à environ un demi-pouce du collet, car les feuilles coupées trop près du légume font une plaie par où le microbe de la maladie pourra s'infiltrer très facilement et amener une prompte corruption. De plus, il est absolument nécessaire de n'entrer en cave que des racines saines car celles qui seraient atteintes même légèrement et contamineraient les autres. La terre doit aussi être enlevée parce qu'elle enlève la bonne apparence et elle conserve trop l'humidité, qui est nuisible à leur bonne conservation.

Il est interdit d'offrir en vente ou de vendre au Canada du beurre qui se compose de beurre à petit lait et de beurre de beurrier ou de beurre de petit lait et de beurre de laitier moins que le mélange ne soit marqué "Beurre de petit lait".

Le nombre de débouchés d'exportation offerts au bœuf frais, au porc frais, et à l'agneau frais canadien, est beaucoup plus considérable que l'on ne s'imaginait généralement; les principaux pays dans lesquels ces produits ont été exportés pendant le mois de juillet 1934 sont le Japon, l'Alaska, les Bermudes, la Jamaïque et d'autres îles des Antilles, Terre-Neuve, St-Pierre et Miquelon, les États-Unis, et les îles britanniques.

Petites annonces

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot supplémentaire.

HOMMES DEMANDES

Agents demandés pour vendre des cravates en série pour tous. Nous vous remercions à des prix vous permettant de faire 100 p.c. de commission. Écrivez immédiatement pour échantillons GRATUITS et détails. Ontario Neckwear Co. Dept. 31, Toronto-8, Ont. 15-13-34

Chats sauvages

12 noirs, 3 noirs, gris argentés. Élevés en captivité et sélectionnés. Garantie saine. Prix spéciaux. Pour voir et évaluer, s'adresser à la vente. J. DesRochers, St-Guilhem, Qué. 5-12-34

Aiguillage "clipper"

AIGUILLONS TOUTES SORTES DE LAMES DE TONDEUSES "clippers" pour chevaux, vaches, moutons, chèvres, etc. Prix 30c le set. Prompt service, satisfaction garantie. Adressez W. Fontaine, Pierreville, Qué. 5-12-34

Position Permanente et Bons Profits

QUI VEUT devenir son propre bourgeois tout en touchant des profits de \$25.00 à \$30.00 par semaine dès le début? La Ligue Watkins composée de 150 produits de nécessité vous offre l'avantage. Si vous avez un équipement de voyage, écrivez à la Cie J. R. Watkins, 2177 rue Masson, Montréal, pour plus amples informations. Dept R-IX. 15-13-34

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX

Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour combattre l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir les vers intestinaux. Pour l'usage externe, exposez la modeste somme de \$0.50 par bouteille de Toussine prise le matin et le soir. À l'automne assurez la santé de votre cheval.

Expédiées FRANCO sur réception du prix de \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr J. S. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

Tablettes Toussine

Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour combattre l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir les vers intestinaux. Pour l'usage externe, exposez la modeste somme de \$0.50 par bouteille de Toussine prise le matin et le soir. À l'automne assurez la santé de votre cheval.

Expédiées FRANCO sur réception du prix de \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr J. S. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

Tablettes Toussine

Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour combattre l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire mourir les vers intestinaux. Pour l'usage externe, exposez la modeste somme de \$0.50 par bouteille de Toussine prise le matin et le soir. À l'automne assurez la santé de votre cheval.

Expédiées FRANCO sur réception du prix de \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph.

Dr J. S. COMTOIS, St-Barthélemy, P.Q.

Suite à la semaine prochaine.

"Mal en train" peu apte au travail...

Messieurs, s'il vous arrive de ne pouvoir travailler parce que vous êtes "mal en train", fatigués, affaiblis, nerveux, ne restez pas dans cet état, craignez l'épuisement et ses conséquences, telles que: troubles d'estomac, maux de reins, rhumatisme. Prenez les PILULES MORO, le grand remède qui rend bien portants les hommes fatigués, affaiblis, épuisés.

"Depuis quelques mois, je perdais l'appétit et l'affaiblissais, j'avais des douleurs aux reins. Mon père s'aperçut que j'avais moins de courage et moins d'ardeur à l'ouvrage. Après m'avoir observé, il me demanda si j'étais malade. Je lui dis que j'étais toujours fatigué et que j'avais souvent mal à la tête. Il me fit prendre des PILULES MORO, en peu de temps, ces maux disparurent et je me sentais bien mieux. Je mangeais plus et mon état en général s'améliorait; après un traitement, je me suis complètement rétabli. Je certifie n'avoir reçu aucune rémunération pour le témoignage ci-dessus ni aucune promesse de recevoir quoi que ce soit en argent ou autrement, directement ou indirectement; je le fais dans le seul but de rendre service à des hommes malades, comme je l'ai été." (Signé) ARMAND RICHARD, Princeville, P. Q.

Témoignage: ALBERT BEAUFÉTTÉ.

Pilules Moro, partout ou par la poste: 50c la boîte ou 3, \$1.25.

PILULES MORO

POUR LES HOMMES. Cie Médicale



Billet de Grande-Soeur

OUI ET NON

Ce sont de tout petits personnages dans le monde des mots et, cependant, comme ils sont grands par l'importance du rôle qu'ils jouent dans votre existence!

Ils ont souvent l'apparence de pauvres bijoux de quinze sous dans votre conversation quotidienne où mille fois ils apparaissent. Vous les employez à propos de tout, de rien, par habitude et partout ils sont d'une éloquence! Ne traduisez-ils pas toujours quelque chose de votre pensée quand ils ne l'expriment tout entière?

Oui, c'est l'inséparable compagnon du sourire, l'on dirait! Vous le dites? Le sourire vous fait face sur les livres qui vous écoutent. Et... si l'on vous demande quelque chose... quelque chose d'émouvant, de troublant, de vague même à votre cœur en suspens... oh! vous n'osez pas dire oui, vous souriez dans votre indécision et... voilà que c'est la même chose. Il se niche partout ce petit mot-là! Ce qu'il est charmant, n'est-ce pas? Si la raison dit non alors que le cœur dit oui, l'indiscret s'affiche dans vos prunelles, l'anxiété de l'autre regard à vite fait de s'en emparer et voilà que ce non que la raison imposait à votre voix ne compte plus! Et ce moi-là, l'imprudent! peut devenir... un baiser.

Non semble plus catégorique, plus grave, moins aimable. N'est-ce pas tout le contraire de oui et, pourtant, il est la sagesse même, souvent! Et puis, en somme, n'a-t-il pas les mêmes pouvoirs tout en étant plus sombre, austère, moins désiré. Quand oui se fait un piège, ne bénissez-vous pas les circonstances qui vous ont fait dire non? Un oui, ça se tourne en regret, bien souvent. Et non vous cause des surprises! Vous aviez un gros désir, un projet des plus souriants, vous avez fait la moue, quand, sur le point de le réaliser, il fallut dire non... mais voilà que cela vous vaut une satisfaction imprévue infiniment meilleure que la première convoitée.

Oui, c'est l'exubérance; non, c'est la pondération, la réserve! Oui, c'est le cri du cœur, la spontanéité; non, c'est la réforme et, bien souvent, c'est la voix de la conscience.

Ils se livrent une guerre infâme, là, sous votre front. Faudrait-il dire oui... ou non? L'un ou l'autre a le secret de votre destinée, vous le savez bien et vous n'en dormez pas des nuits! Un oui peut être une grave erreur, un non une perte irréparable. Il est des oui mouillés de pleurs, des non tristes comme des sanglots qui vous désespèrent et vous brisent atrocement.

Après tout, ils sont d'une égale, d'une grande valeur. Ils sont les principaux éléments qui conduisent adroitement votre vie, à votre insu, ces deux petits mots, et ils passent inaperçus, presque, tant ils emploient peu de temps, peu d'espace.

Dire que les très petites choses sont souvent la clef qui ouvre la vie aux plus grands événements!

GRANDE SOEUR

La robe

(Déclamation)

Dans l'étroite mansarde où glisse un jour douteux,
La femme et le mari se querellaient tous deux.
Il avait le matin dormi devant l'ivresse,
Et s'éveillant, brutal, menaçant, sans caresses,
Le regard terne encore et le geste alourdi,
Quand l'homme ouvrit se reposa à midi.
Il avait faim; sa femme avait oublié l'heure;
Tous n'étaient que désordre aussi dans sa demeure;
Car le coupable, usant d'un stupide détour,
S'empêchait d'accuser, pour s'obscure à son tour.
Quais-tu fait? d'où viens-tu? réponds-moi, je soupçonne
Une femme qui sort et toujours m'abandonne.
— J'ai cherché du travail; tandis que tu bois,
Il faut du pain pour vivre, s'il gèle, du bois!
— Je fais ce que je peux!
— Donc, je ferai de même!
— J'aime ce qui me plaît!
— Moi j'aimerais qui m'aime!
— Misérable!

Et soudain, des injures, des cris,
Tout ce que la misère inspire aux cœurs aigris;
Avec des mots affreux mille blessures vives;
Des regrets du passé, les moines perspectives,
Et l'amour souvenir d'un grand bonheur détruit.
Mais l'homme tout à coup:

"A quoi bon tout ce bruit,
J'en suis las! Tous les jours, c'est dispute, nouvelle
Et c'est par trop souvent me rompre la cervelle!
Rien prends, à vivre ainsi, l'existence en dégoût!
Rien ne m'attire plus dans cette chambre sombre.
Ou la chance est mauvaise, ou des malheurs sans nombre
M'ont accablé! la femme aussitôt: je l'entends!
Bh bien! Séparons-nous! d'ailleurs, voilà longtemps
Que nous nous menaçons!"

— C'est juste! en conscience...
J'ai trop tardé — j'eus trop de patience!
— Une vie impossible! Un martyre... Un enfer!
— Va-t'en donc! dit la femme, ayant assez souffert.
Garde ta liberté; moi je reprends la mienne!
C'est assez travailler pour toi. Quoi qu'il advienne,
J'ai mes doigts, j'ai mes yeux: je saurai me nourrir.
Va boire! les amis t'attendent; va courir
Au cabaret! le soir dors où le vin te porte!
Je ne t'ouvrirai plus, ivrogne, cette porte!
— Soit, mais supposons, crois-tu que je vais te laisser
Les meubles, les effets, le linge et le renoncement
A ce qui me revient dans le peu qui nous reste.
Emportant comme un gueux ma casquette et ma veste?
De tout ce que je vois, il me faut la moitié.
Partageons. C'est mon bien!

— Ton bien! quelle pitié!
Qui de nous pour l'avoir montra plus de courage?
O pauvre mobilier que j'ai cru mon ouvrage!
N'importe! je consens au partage, à partager!
Je ne veux rien de toi, qui m'es un étranger!
Et les voilà, prenant les meubles, la vaisselle,
Examinant, pesant; sur leurs fronts l'eau ruisselle;
La fièvre du départ a saisi le mari:
Muet, impatient et sans rien d'attendri,
Ouvrant chaque tiroir, bousculant chaque siège,
Il presse ce travail impie et sacrilège.
Tout est bouleversé dans les tristes logis
Dont l'air amour peut-être eût fait un paradis!
Confusion sans nom, spectacle lamentable!
Partout, sur le plancher, sur le lit, sur la table,
Pêle-mêle, chacun, d'un rapide regard,
Entasse les objets et se choisit sa part!
"Prends ceci, moi, cela!"

— Toi, ce verre, moi, l'autre
— Ces flambeaux, partageons!
— Ces draps, chacun le nôtre.
Et tous deux consumaient, en s'arrachant leurs biens,
Ce divorce du peuple où la loi n'est pour rien.
Le partage tirait à sa fin: la journée
Froide et triste attirait cette tâche obstinée;
Quand soudain l'ouvrier, au fond d'un placard,
Sur une planche haute, aperçoit à l'écart,
Un vieux paquet noué qu'il ouvre et qu'il délie.
Qu'est-ce que cela dit-il? du linge qu'on oublie?
Voilà... des vêtements?... une robe?... un bonnet?...
Leurs regards se rencontrèrent: et chacun reconnut,
Intactes et dormant sous l'oubli des années,
D'une enfant qui n'est plus, les reliques fanées...
Ils s'arrêtèrent tous deux, interdits... et sans voix...
Leur cœur est traversé d'un éclair d'autrefois...
Leur fille en un instant revit là, tout entière,
Dans sa première robe, hélas! et sa dernière!
"C'est à moi, c'est mon bien!" dit l'homme en la pressant
Non tu ne l'auras pas, dit-elle en palissant;
Non, c'est moi qui l'ai faite et moi qui l'ai brodée
— La robe! — Non jamais! pour moi, je l'ai gardée,
Et tu peux prendre le tout! laisse-moi seulement,

COURRIER des ABEILLES

Aurore printanière. — Il faut croire que vos petits billets de pensée me parvenaient puisque j'avais foi en votre fidélité au point d'avoir la certitude qu'un beau jour vous me reviendriez. Et vous voilà, si charmante et si gentille! J'aime tant la photo que vous m'envoyez. D'abord, c'est vous que j'aime surtout, et puis ce décor superbe, cette paix reposante qui semble pénétrer toute chose et l'onde calme sur laquelle vous évoluez! Si vous savez combien j'aime l'eau et les beaux paysages, quel bonheur nos laies et nos rivières! Rien qu'à regarder votre photo, il me vient un gros désir d'être près de vous, dans votre canot. L'an prochain, vous me réserverez une place, voulez-vous? — J'enverrai un de ces jours le feuillet d'autographe. Quant à l'autre désir exprimé, je m'en souviendrai le jour où j'aurai quelque chose de passable à vous envoyer. J'aime la chanson de votre tendresse, il la faudra me la répéter fréquemment au cours des soirs plus longs. Merci de tout cœur pour toutes vos gentillesses, beaucoup d'affection en retour et du beau bonheur de jeunesse et de vie intense.

Lucette. — Que je suis fière et heureuse de vous retrouver, ma chère amie! Et je souhaite que les longues soirées vous redonnent le goût d'écrire, de m'écrire... Je sais comme la solitude est lourde quand on a du mal à son cœur et je vous comprends. C'est pourqu'on j'aimerais mieux que vous m'écriviez que de vous savoir toujours pensant et soupirant de misère morale et d'ennui. Si vous pouviez réagir, secouer cette tristesse qui vous enveloppe toute. La vie est si courte, après tout, qu'il faut bien tendre ses énergies pour la faire heureuse et, quand on a du mal, s'élancer, se consoler dans la prière et l'enchanteur son mal en chantant! Et puis, puisque je vous comprends, écrivez-moi, et espérez ferme toujours. A quoi sert de fermer son âme à l'espérance si ce n'est pour souffrir davantage. Il passe des heures heureuses pour tous, sur la terre, la vôtre viendra. Bonjour, et bon courage, chère Lucette!

Josmine. — Vous n'êtes pas une intrigante, oh! non, vous êtes une charmante et fine mouche que j'aime bien, comme une chère petite sœur et que j'aimerais bien gâter aussi. Mais vous pensez bien que Grande Soeur a beaucoup à faire, que ses moments de loisir sont moins nombreux que ses heures de travail et que souvent il faut faire taire le cœur pour se donner tout au labeur. Voilà pourquoi je n'ai pu vous faire cadeau d'une lettre personnelle pour le dix-sept. Vous ne m'en voulez pas trop, Josmine? Si vous saviez combien je vous désire de joie et de bonheur en cette nouvelle année de votre existence! C'est la faiblesse et la maladie qui encombre votre cœur de ces papillons noirs; car la vie que vous me dépeignez ne saurait être malheureuse. Je n'ai jamais été malheureux, moi, mais je puis vous dire que l'adolescence et les années de couvent, d'études, m'ont toujours semblé les plus belles. C'est du bonheur qui passe, avec une joie d'enfant et une philosophie de petite femme, jouissez-en à plein cœur. Tendresse.

Normandine. — Vous ne m'en nuyez pas, loin de là, et croyez bien que je ne vois plus l'écriture quand le cœur d'une abeille s'est niché sous les lignes. L'automne a du bon pour moi, il ramène au nid tous les oiseaux dispersés par la vacance et je goûte infiniment l'intimité des âmes réunies. Je vois que vos loisirs sont moins nombreux que vos labeurs, puisque votre santé est bonne, je ne vous plains pas; ainsi les papillons noirs n'ont pas de porte d'entrée chez vous; le travail est vraiment le meilleur remède à tout ce qui va mal. Dites-moi, si vous aimez tant notre page, dites-moi me recruterez des membres et des abonnés? Je compte sur vous. Bons jours!

Inconnu. — Devendra-t-il membre assidu de notre cercle? Pourquoi ne pas venir à la ruche vous reposer? Je vous attends et vous remercie de votre dernier mot qui m'a fait plaisir.

Ame troublée. — Pauvre âme! Non, votre histoire ne m'a pas fait vous mépriser et je vous assure que je l'ai lu jusqu'au bout. Mais je vous plains, ma petite, de vous être laissée prendre dans de si vilains filets qui s'enroulent tout autour de votre cœur pour faire votre malheur. Vous êtes une bonne enfant, je le sens, mais vous êtes

une faible enfant, vous subissez facilement l'influence d'un autre et... puisque vous ne pouvez résister au danger, quoique convaincue du malheur qui vous guette, il faut fuir, tout simplement. N'allez pas vous exposer aux paroles menteuses sous leur belle parure, qui se sont plus fortes que votre plus forte résolution; n'allez pas montrer votre peur le filou la calmera pour vous perdre, gardez-la farouchement, elle sera votre sauvegarde. Évitez toute occasion de la rencontrer, l'occasion fait le larron, et si vous avez à le rencontrer, évitez son regard puisque vous ne pouvez lui faire comprendre sa bassesse et votre mépris. Vous êtes jeune, mais vous êtes intelligente, semez l'artisan de votre bonheur. L'amour défendu ne donne que des larmes et puisque l'autre n'est pas libre, qu'espéreriez-vous donc, ma pauvre enfant? Reprenez-vous, je vous prie, et que votre fierté s'élève pour défendre votre honneur et votre dignité de femme.

De sa mère on doit faire son amie, confiez-vous à la vôtre, elle peut vous aider beaucoup puisqu'il est ami de votre famille en l'éloignant de sa maison et en veillant sur vous quand l'occasion s'en présentera. — Son bonheur, on ne le voit pas du ciel, tout à coup, comme un bel oiseau sautant. On le fait son bonheur, à petites journées, qui naît de la tâche bien remplie, qui nous incombe, de la tenacité dans le combat qu'on doit livrer, de la victoire qui le suit; il naît surtout de la paix de la conscience, de l'oubli de soi dans de généreux dévouements; et quand un amour pur, honnête, vient répondre à l'idéal d'un cœur jeune et vibrant, c'est le complément du bonheur. L'amour ne vient jamais sans devoir, ma petite fille, l'amour demande du sacrifice, de l'abnégation, il va jusqu'à l'immolation complète d'un cœur pour l'autre. Ce n'est pas vous aimer que de vous perdre, vous conduire au gouffre. Et vous pensez aimer en retour? Détrompez-vous, ce n'est pas cela, l'amour, et vous oublierez vite l'émotion de votre cœur si vous voulez réfléchir et vous éloigner du piège que l'on vous tend si luxueusement. Retournez le cadeau sans un mot et s'il le faut, démontez-le à vos parents. Pour moi, tant se dévouer, donner, notre confiance et nos vœux pour monter à la gloire des hommes comme celui-là! C'est révoltant. — Je vous donne l'hospitalité au courrier; j'aime les petites filles de devoir qui savent lutter quand vient l'épreuve et prendre la droite route sans un regard de regret en arrière. N'est-ce pas que je serai fière de vous?

Josiane. — Vous avez bien fait de m'écrire tout cela, Josiane, le poids était trop lourd pour votre cœur, j'en veux une part pour vous soulager un peu. Car vous savez bien que, vous aimant depuis si longtemps, j'ai de la peine de vous voir l'âme meurtrie et toute désemparée. Votre épreuve est grande mais combien plus encore elle aurait pu être si Dieu ne vous avait éclairée. Vous avez à Le remercier et à vous consoler. La révolte est bien grande en votre cœur, je le comprends, mais elle passera et vous renâtrerez à l'expérience du bonheur, car, va-t-il, cet homme infâme, que vous souffrez longtemps par lui? Certainement non, et vous serez surprise, l'indignation passée, de constater combien s'oublient vite ces gaspilleurs de jeunesse et d'honneur. Écrivez-moi quand vous serez seule avec vos pensées; tâchez de vous étourdir par plus de mouvements, d'entreprises, de lectures et priez Dieu de vous envoyer un cœur frère du vôtre en sentiments nobles et droits. J'envoie ma tendresse se poser caressante sur votre front afin qu'elle remplace toutes ces pensées torturantes qui s'agitent sous lui.

Fleur d'amitié. — Je vous reconnais bien et comme je vous remercie de répondre aussi spontanément à mon appel! Il n'y a qu'une ombre: ce pseudo étant la propriété d'une autre abeille, il faudra vous en choisir un autre, n'est-ce pas? — Il faut aimer sans cesse après avoir aimé, votre pauvre cœur frivole le sait, pauvre lui, il a la nostalgie d'une grande tendresse! La mienne quoique bien grande ne peut vous suffire, je le sais bien, mais elle peut vous être une consolation peut-être, elle vous comprend si bien! Venez puiser en elle chaque fois que vous en aurez le désir. — Fleur de Bois, Paquerette du Temis, Chante-Pleure, Princesse Inconnue, Reine des Nuits, Follette sauraient vous être

Pour l'embrasser toujours! ce petit vêtement... O cher amour! pourquoi Dieu l'a-t-il rappelée, Depuis trois ans déjà qu'elle s'en est allée. Si bonne, si gentille!... Ah! depuis son départ Tout a changé pour moi! maintenant c'est trop tard! Et d'un pas chancelant, elle prit en silence Les objets qu'il lâcha sans faire de résistance; Elle s'arrêta longtemps sur ces restes sacrés Immobiles et rêvant, ses yeux désespérés... Embrassant lentement l'étrange robe blanche... Le petit tablier, le bonnet du dimanche. Puis, dans les mêmes plis, comme ils étaient d'abord, En murmurant tout bas: "Non! Non! C'est trop d'injustices! Tu me montres trop tard! Trop tard! Est-tu sûre?" Dit l'homme en éclatant, et, puisque notre enfant Vient nous parler encore et qu'elle nous défend De partager la robe où nous l'avons connue, Et que, pour nous raccorder, son âme est revenue, Veuille-tu me pardonner?... Je ne veux plus partir!!!... Il s'assit. De ses yeux coulaient le repentir. Elle courut à lui. Tu pleures? Ta main tremble? Et tous deux sanglotants dirent: "Restons ensemble!"

René de la Lande. — Il y a des "Poirier" en Gaspésie, êtes-vous un de ces arbres fruitiers? — **Marquis de Carabas.** — Permettez à celle qui porte les mêmes initiales... de venir vous faire ses meilleurs souhaits de bonheur. — **ANNA-CLAIRE.**

Petit Pois Vert. — Vous dites: "C'est utile pour les sucs des bêtes". Cela n'empêche pas que les plus beaux bêtes sont ceux qui n'ont pas de sucs au bec et qui ne prennent jamais de sirop calmant. — **FRAISE DES CHAMPS.**

Orpheline. — Qui, nous serons parents, par l'amitié, voulez-vous? Venez près de moi — Me reconnaissez-vous? Vous êtes venu par la plume égarer la solitude d'une — **PAQUERETTE DU TEMIS.**

Miss Thé Rieuse. — Vous ne m'êtes pas "mystérieuse" maintenant. Me reconnaissez-vous? — **Fille du Soleil.** — Je ne vois pas dans les cieux cette "Fille" au "Soleil", où donc êtes-vous?

Envoi de Benjamin.

de bonnes amies. Leur lancerez-vous un premier appel? — Il y a longtemps que je n'ai eu de nouvelles de votre bonne amie. Je compte une autre abeille aussi de votre paroisse. Il y a beaucoup d'espace pour nous faire du recrutement dites?

Antoine. — Je comprends vos appréhensions, ma bonne amie, qui ne les a pas éprouvées en face d'un aussi grand problème? Naturellement on ne peut prévoir ce que l'avenir nous garde, mais quand on prépare sa vie conjugale sur un profond amour réciproque, quand on a trouvé dans le cœur que l'on se donne les qualités d'un compagnon fidèle et consciencieux, quand on a prié Dieu de nous éclairer et qu'on a la résolution d'être une femme fidèle à son foyer et à ses devoirs, qu'aurait-on à redouter? Il n'arrive rien qui ne soit voulu par Dieu et puisque vous avez taché de mériter une vie heureuse et calme, allez-y avec confiance. Je vous souhaite le plus beau des bonheurs et j'espère que vous m'en enverrez des échos. Je vous attends encore, chère Antoinette, il ne faut plus que vous ayez à regretter de m'avoir trop longtemps désemparée. Mon affection vous demeure toujours tendre et sincère.

GRANDE SOEUR

Bourdonnements

A NOTER: Chaque Abeille et Bourdon n'a droit dans ces colonnes qu'à la publication de soixante mots par semaine. Les communications doivent être écrites à l'encre, au recto et dans l'ordre habituel. Les correspondants ne doivent à l'avenir échanger aucune lettre personnelle par l'intermédiaire de la directrice. Ceux qui désirent se créer ici des relations épistolaires devront publier leur adresse dans ces colonnes: nous ne réadresserons de lettres à qui que ce soit et nous aucun prétexte.

Ivana de Costello, Pierrot-Roi, Cœur généreux. — Les plaisirs de la belle saison vous ont donc pris tout à fait, qu'on ne vous voit plus au Rucher? — Attention! Il ne faut pas trop se laisser aller aux charmes de l'école buissonnière! Et d'ailleurs... on s'ennuie de vous ici!

Passerose, Petit Pois Vert. — J'admire sincèrement les vaillantes petites mamans comme vous en êtes; et surtout... je raffole des jolis bébés! De gros bébés aux vôtres, chère. — Un billet en passant fera infiniment plaisir à — **PRINCESSE LUNA.**

Constance. — Merci d'avoir eu cette délicieuse pensée. Ses nouvelles de notre chère amie "Oubliee" m'ont fait plaisir. Amitiés réciproques.

Clarté Rose. — Que votre bonheur soit grand autant que votre cœur est bon, c'est le vœu le plus cher de mon amitié.

Jeanne de Chantal. — Votre dernière pièce exprime de beaux sentiments. Mes félicitations.

Casimirienne, Roberto, Angelico. — Je pense à vous.

FLURDALE

Fleurdale. — Je remercie le joyeux hasard qui m'a permis de vous saluer en ce beau soir d'août. Vive affection.

Colombe de l'Éol. — Seriez-vous cachée?... Je n'entends plus vos joyeux gazouillis. Venez vite roucouler à ma fenêtre, ma petite mie.

Passerose. — Ah! j'ai été bien renseignée sur votre identité. Dois-je vous approuver la faute avouée... à condition que vous ne recommenciez plus?

Paule de Villars, Lily de Volga, Jeanne de Chantal, Jeanne du pollen. — Que la gentille écologie vous prodigue de nombreuses consolations. Reprenez vos plumes que la saison estivale a mises au rancart. — **AUBORE PRINTANIÈRE.**

Saint-Thuribe, Portneuf, Luce de Montbrense. — Bonjour, M., vous êtes de retour d'un voyage au lac Saint-Jean, vous avez fait un beau voyage, je crois, vous êtes rendu à Albanel, comment avez-vous trouvé la place et l'éclat enchanté de votre voyage? Me connaissez-vous, vous savez-vous? Je suis une Abeille qui vous connaît.

NORMANDINE

A tous. — Qui viendra bourdonner avec

MIMI FAUVETTE

Aux Abeilles. — Si j'étais Jouvenceau! Je serais heureux de goûter à tant de rayons nuancés, mais qui paraissent exquis. Si j'étais Jouvenceau, je ne me laisserais pas de voyager en si bonne compagnie. Si j'étais Jouvenceau, je dirais que le chiffre 24 m'est mémorable au suprême degré, j'ai tant aimé en ce jour! Si j'étais Jouvenceau, je dirais: J'aime toutes les Abeilles, mais j'en préfère une, est-ce possible? Si j'étais Jouvenceau, j'en aimerais tout de même leurs échos.

INCONNU

René de la Lande. — Il y a des "Poirier" en Gaspésie, êtes-vous un de ces arbres fruitiers?

Marquis de Carabas. — Permettez à celle qui porte les mêmes initiales... de venir vous faire ses meilleurs souhaits de bonheur.

ANNA-CLAIRE

Petit Pois Vert. — Vous dites: "C'est utile pour les sucs des bêtes". Cela n'empêche pas que les plus beaux bêtes sont ceux qui n'ont pas de sucs au bec et qui ne prennent jamais de sirop calmant.

Orpheline. — Qui, nous serons parents, par l'amitié, voulez-vous? Venez près de moi — Me reconnaissez-vous? Vous êtes venu par la plume égarer la solitude d'une

Miss Thé Rieuse. — Vous ne m'êtes pas "mystérieuse" maintenant. Me reconnaissez-vous? — **Fille du Soleil.** — Je ne vois pas dans les cieux cette "Fille" au "Soleil", où donc êtes-vous?

Mimi Fauvette. — Venez donc butiner avec moi; accorderiez-vous un peu de votre amitié à une pauvre

PAQUERETTE DU TEMIS.

Virginie de la Loutre. — Le bourdonnement que vous m'avez adressé il y a quelque temps m'a fait plaisir et m'a intriguée. Je serais enchantée de posséder en vous une petite cousine; donnez-moi plus vite venez m'aider à éclaircir ce mystère en me disant dans quel coin vous vous cachez. Sourires.

Fleur des Bois. — Si les bourdonnements ne vous ont apporté aucun écho de votre amie Casimirienne, c'est qu'ils ont été égarés à l'imprimerie car deux ou trois fois je vous avais butiné quelque chose et chaque fois ils sont restés dans l'ombre. Je vous serre la main en pensant à vous, mon ancienne amie.

CASIMIRIENNE

Aux Abeilles. — Qui viendra par son babillage distraire un solitaire dans la lune? J'invite tout particulièrement Clair de Lune, Lune Rousse, Lune d'Amour, et enfin... Pierrette l'Heureuse. Toutes vous serez reçues à bras ouverts par — **PIERROT DANS LA LUNE.**

A tous. — Ceux qui souffrent d'eczéma, ne vous découragez pas, il y a maintenant un remède qui vous apportera guérison. Cet onguent est surprenant et vous serez émerveillés des résultats. Prix: \$0.65 le local. Gertrude Précourt, Pierreville, Comté d'Yamaska, P. Qué.

Pour le foyer

Recette pratique. — Avez-vous des restes de veau? Coupez-les par petits morceaux et jetez-les dans un poêle où vous aurez mis un bon morceau de beurre. Laissez rôtir un peu; ajoutez une tasse de tomates hachées, une tasse de petits pois verts, et du bouillon dans lequel a bouilli le veau. Faites une sauce. C'est excellent!

Délicieux gâteau au lait caillé. — Une tasse de sucre, une tasse de lait caillé, une demi-tasse de beurre, une cuillerée de cannelle, une cuillerée à thé de clou, deux cuillerées à thé de poudre à pâte, deux tasses de farine, une tasse de dattes hachées.

Défaite le beurre en crème, y ajouter le sucre et le lait caillé. Mettez dans un tartinis les ingrédients secs et saupoudrez par petite quantité pour faire la pâte, puis mêlez les dattes. Cuire au four modérément chaud.

Gâteau aux amandes. — Deux oeufs, une tasse de crème sure, une tasse et quart de sucre, une demi-tasse d'amandes finement hachées, une demi-tasse de raisins, deux cuillerées et demie de poudre à pâte, deux tasses de farine.

Battez les blancs d'oeufs en écume, ajoutez le sucre, la crème et ensuite les jaunes d'oeufs, puis la farine tamisée, la poudre, les noix et le raisin. Mettez au four aussitôt mêlé et cuisez comme à l'ordinaire.

Mayonnaise. — Deux jaunes d'oeufs, une tasse de crème, deux cuillerées à thé de sucre en poudre, une cuillerée et demie de moutarde, une cuillerée à soupe de vinaigre. Mélangez bien tous les ingrédients et faites cuire au bain-marie. Si vous ajoutez deux cuillerées de sauce aux tomates, Chili, elle aura un goût tout particulier. (Recettes expérimentées par Clairelle).

AUTRES RECETTES:

Nids de pommes de terre. — Écrasez bien vos pommes de terre et assaisonnez-les de sel, poivre et beurre; ajoutez assez de crème ou de lait pour qu'elles soient bien lisses. Pressez-les en nids et faites-les pousser délicatement au four. Préparez des petits pois avec du beurre et un peu de crème assaisonnée. Tenez-les bien chauds et remplissez-les les nids de pommes de terre au moment de servir.

Salade rouge et blanc. — Hachez le plus finement possible du chou rouge et du chou blanc en quantité égale et mélangez bien. Prenez de préférence le milieu du chou rouge. Ainsi écreusé, le chou vous offre un plat très original pour la salade à laquelle vous aurez ajouté de la mayonnaise. C'est décoratif et excellent. Servez avec des huîtres frites.

Soupe aux choux-fleurs. — Préparez un petit chou avec du beurre et de la farine, sans lui faire prendre couleur. Mouillez peu à peu avec du bouillon, en tournant, et au premier bouillon retirez sur le côté du feu pour finir de cuire pendant vingt-cinq minutes. D'autre part, cuisez à l'eau un petit chou-fleur en le tenant un peu ferme. Après en avoir retiré le quart, partagez le reste en petits bouquets et finissez de cuire dans le bouillon. Hachez le quart retiré et faites-le revenir au beurre avec un oignon haché et du sel. Réduisez en purée, que vous mélangez avec la soupe. Cette soupe est excellente et très facile à réussir.

Conseils

Une couple de morceaux de pain jetés dans la casserole empêchent la graisse de sauter sur le poêle.

Pour la friture il n'est pas besoin d'ajouter de substance grasse. Il suffit de frotter la casserole de sel ordinaire, qu'on enlève avec de mettre la viande à frire.

Les patates trempées dans l'eau froide deux heures avant de les faire bouillir sont blanches une fois cuites.

Durant qu'ils bouillent, ajouter quelques brins de menthe aux pois frais et aux patates nouvelles en améliore considérablement la saveur.

Pour détruire l'odeur du chou qui bout, il suffit d'ajouter du charbon de bois à l'eau dans laquelle on le fait cuire.

La farine absorbe les odeurs; aussi ne doit-on pas la garder près de la viande ou des légumes.

Pour enlever l'odeur de l'oignon, il est préférable d'employer l'eau froide à l'eau chaude.

Un peu de jus de citron ajouté à l'eau dans laquelle on fait bouillir le riz, le blanchit merveilleusement.

Ajouter de la térébenthine à l'eau dans laquelle on le lave donne au cristal taillé un poli brillant. Il suffit d'en mettre une cuillerée à soupe dans deux pintes d'eau.

Un bouchon de liège se enlève plus vite les taches du placage métallique et de l'argenterie que toute autre chose et sans jamais égratigner. Si on le taille en pointe, il peut servir pour nettoyer les interstices qui se sont ternis.

Des fleurs où butiner

Les gens de bien de toute espèce sont faciles à tromper, parce qu'ils croient facilement tout ce qui leur en donne l'espérance.

J. JOUBERT

Quand un soldat se plaint de la peine qu'il a, ou un labourer, qu'on le mette à rien faire. — **Pascal.**

Plus je vois, plus je sens que la vie spirituelle tient dans deux éléments: les bons desirs, qui sont le commencement, et le bon vouloir, qui est l'achèvement. — **Mar d'Hulst.**

Il n'y a d'heureux par la vieillesse que le vieux prêtre et ceux qui lui ressemblent. — **J. Joubert.**

Les prêtres sont des cœurs maternels dans des âmes viriles. — **"F."**

Celui-là est appelé au sacerdoce qui sent dans son cœur le prix et la beauté des âmes. — **Lacondairre.**

ENVOI DE TOURTERELLE

Pour rire

— Ainsi, tu n'as plus le sou? Comment fais-tu pour te chauffer quand tu as froid?

— Ah! mon vieux, ne m'en parle pas! J'ai dû vendre mon poêle pour m'acheter du charbon.

* * *

— Fabien a l'esprit le plus juste, le plus sûr que je connaisse.

— Certes, oui. Il a sur toutes les questions la même opinion que moi.

— En êtes-vous bien sûr?

* * *

Un regard chez autrui

Douloureux problème

Vous ne pouvez regarder autour de vous sans apercevoir des jeunes gens qui cherchent en vain où gagner leur vie; vous ne pouvez sans un serrement de cœur voir défiler ces gamins qui s'en vont joyeux à l'école et dont l'on se demande: Que pourront-ils faire demain? Vous n'ouvrez point un journal sans y trouver un fait, un texte qui vous rappelle que ce problème domine toute la vie actuelle. A la campagne, ce sont les jeunes gens qui ne trouvent point de terre à cultiver. A la ville, ce sont ces autres jeunes gens qui, par milliers et par milliers, sortent chaque année de l'école sans que le bureau ou l'atelier puisse leur offrir un refuge assuré.

— (Du Devoir)

Les jeunes et la politique

La jeunesse d'aujourd'hui s'occupe de la politique avec une plus grande indépendance d'esprit et d'action que celle d'autrefois. Elle ne se contente plus de phrases ronflantes sur le dieu-patrie; elle lui refuse une obéissance aveugle; avant de donner son assentiment, elle veut discuter les idées qu'on lui soumet; elle prétend également juger les actes de ceux qui dirigent notre vie politique et, s'il y a lieu, de les blâmer publiquement.

De nos hommes publics se scandalisent de cette mentalité nouvelle. Habitués qu'ils étaient à la soumission passive des intelligences et des volontés, ils ne souffrent pas que d'autres puissent exprimer des idées différentes des leurs et qu'ils aient le courage de les proclamer.

Il y a d'heureuses exceptions, cependant.

— (Du Droit)

Le blé qui pousse...

On constate un renouveau intéressant chez les jeunes. Ces derniers semblent en avoir assez des sentiers battus, des lieux communs, quelques-uns des vœux soumis au congrès de la jeunesse libérale tenu à Montréal, en fin de semaine, ont été la meilleure preuve. Certains partisans aveugles s'en affaiblissent même et veulent chasser les idées nouvelles, demander des réformes urgentes. Les partisans vieux jeu auraient-ils le monopole de la vérité? Pourquoi alors ne pas reconnaître à ceux qui se donnent la peine de penser et de réfléchir le droit de regarder en dehors des cadres du parti? C'est parfois le moyen d'élargir ses horizons politiques, de tonifier un sang en train de s'anémier. Les grands partis politiques, peu importe leur couleur, ont tout intérêt à écouter les jeunes, à prendre à leur profit certaines des idées qu'ils émettent, quelques-uns des mouvements qu'ils proposent. La politique bien comprise a tout à y gagner.

— (De l'Action Populaire)

Enquête dans Nicolet

Le congrès nous a révélé un état de choses renversant, mais qui existe, d'après M. Georges-Henri Saint-Cyr, un homme instruit, entrepreneur et devenu comme pas un à la classe agricole. Son enquête, très bien faite, très fouillée, révèle qu'il y a dans le diocèse de Nicolet seulement 1,650 cultivateurs sur le point ou en danger de quitter leurs terres. Il y a aussi 1800 jeunes gens de vingt ans et plus qui désirent devenir cultivateurs ou colons. Sur ce nombre, 500 pourront être aidés par les parents. Il y a de plus encore trois cents jeunes ménages désireux d'aller s'établir sur des terres, dont vingt à peine possèdent quelques biens: ménages ou roulants.

En face de ces chiffres, il nous faut, bon gré mal gré, réfléchir sérieusement. C'est un état de choses qui ne peut durer, et presque incompréhensible, surtout dans un vieux district agricole, renommé naguère pour la prospérité de ses habitants et dont quantité de terres sont déjà défrichées et inocuées.

— (La Voix des Bois-Francs)

Avant le congrès des hebdo

Une suggestion

Pourquoi chacun d'entre nous, chaque journal hebdomadaire appartenant à notre presse rurale de langue française, ne ferait-il pas choix d'un de ces quotidiens de France avec lequel il entrerait immédiatement en relations, à qui il enverrait régulièrement quelques exemplaires, chaque semaine, et dont il solliciterait, en retour, l'envoi chaque semaine aussi, d'une ou deux séries de ses derniers numéros parus. De son côté, le quotidien français pourrait reproduire ainsi une ou deux fois par mois, si ce n'est tous les huit jours, des nouvelles du Canada français et, en ce qui nous concerne, nous recevions chaque semaine, une ample moisson de nouvelles, toutes fraîches, d'articles extrêmement nombreux et très variés, parmi lesquels nous pourrions faire un choix judicieux afin de les reproduire partiellement si ce n'est in extenso.

— (L'Etoile du Nord)

Un film sur les bovins canadiens

M. André Saint-Pierre, M. le professeur L. de G. Fortin, de Sainte-Anne de la Pocatière et le Rvd M. Proulx, aussi professeur à Sainte-Anne, s'occupent depuis quelques semaines à monter un film sur les bovins canadiens.

Nous avons eu la bonne fortune de voir dérouler une partie de cette pellicule à la salle des banquets de la Commission d'exposition provinciale; les scènes bien réussies; évidemment, il s'agit de cinéma d'amateur.

Les scènes chez MM. le secrétaire de l'Association, à Saint-Hyacinthe, chez M. Villeneuve, son président, aussi bien que les visites aux fermes Arsène Denis, Louis Thoin, Damien Coulombe et Ernest Sylvestre ont été bien goûtées.

Cette vue sur les bovins canadiens sera complétée au cours de l'automne et nous supposons qu'au congrès d'hiver de la Société des éleveurs, les cultivateurs auront la bonne fortune de voir passer sur l'écran les figures les plus sympathiques et dévouées à la propagation de notre bonne vache canadienne qui occupe une place d'honneur sur toutes les fermes où la pellicule a été exposée.

— (Le Bulletin de la ferme)

Le trust de l'électricité

Si nous avions à notre service, comme le trust, une équipe d'agents bien payés pour enquêter, circonvenir, prédire, accabler de prévenances, tromper, etc., nous aurions probablement des révélations intéressantes à faire sur les agissements du trust.

Nullement renseigné sur ce qui s'est passé à Nicoletville et à Berthier, nous savons un peu comment le contrat a été obtenu aux Trois-Rivières; nous nous rappelons aussi très bien le coup de force de Québec; nous savons par l'enquête révélatrice de Washington comment la National Electric Association, cette machine infernale du trust de l'électricité, qui compte beaucoup de membres dans la province de Québec, — a corrompu, séduit, égaré, systématiquement, ou fait chanter les conseils municipaux américains qu'elle ne pouvait pas gagner par des moyens honnêtes de persuasion.

Nous ne pouvons pas nous réjouir des succès du trust. Ce marchandage est un très mauvais jeu dont le triomphe ne profite pas toujours au public.

On déplore partout les abus de la dictature économique. Dans son immortelle encyclopédie *Quadragesimo Anno*, le Pape lui-même, l'esprit le plus charitable et le plus respectueux de l'ordre qui soit, dénonce en termes vigoureux cette dictature économique qui écrase le monde. Or, est-il une dictature économique plus évidente que celle du trust de l'électricité?

— (De l'Action catholique)

L'U. C. C. à Sherbrooke

Mgr Letendre préside le congrès — La colonisation et l'établissement des fils de cultivateurs — M. Philippe Larocque élu président

Sherbrooke, 27. (D.N.C.) — Le congrès régional de l'U.C.C. a pris fin, mardi soir, par une séance publique sous la présidence d'honneur de Mgr O.-Z. Letendre, P.D., curé de la cathédrale et président de la société de colonisation de Sherbrooke.

M. Philippe Larocque, président diocésain de l'U.C.C., a parlé des origines terribles de notre nationalité. L'industrie, la désertion des campagnes, l'émigration aux États-Unis lui ont fait un grand mal. Aux grands maux les grands remèdes. Le meilleur remède pour la classe agricole, c'est l'U. C. C.

M. le maire F. Bradley, M.D., félicite l'U. C. C. d'avoir choisi Sherbrooke pour tenir son congrès diocésain. Il a félicité les cultivateurs d'avoir fait comme les autres classes, de s'être donné une organisation pour défendre leurs intérêts. Le principal orateur a été M. J.-E. Laforce, chef du département français de la colonisation du réseau national. On vient de fêter le quatrième centenaire de la découverte du pays, dit-il. Cette année c'est aussi le deuxième anniversaire de la fondation d'une paroisse de colonisation à quarante milles de l'endroit où Cartier a planté sa croix.

Le président d'honneur, Mgr Letendre a dit tout l'intérêt que l'évêque de Sherbrooke, Mgr Gagnon, porte à l'U.C.C. Pour réussir, il faut l'aide de la Providence. L'Eglise aidera l'union professionnelle des cultivateurs, car elle est en faveur des associations. En terminant, le curé de la cathédrale conseille aux agriculteurs d'être unis et d'avoir confiance aux hommes qui se dévouent pour eux.

M. Albert Rioux, président général de l'U. C. C. a dit que c'est surtout sur la jeune génération qu'il faut compter pour assurer une association professionnelle agricole. M. l'abbé Dolor Biron, curé de Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, a parlé de la fierté que le cultivateur doit avoir dans tous les domaines. Le R. P. Deguire, S.J., aumônier général de l'U.C.C. a traité de réformes sociales.

Les séances du congrès ont été tenues à la salle St-Jean-Baptiste. La messe fut célébrée à la cathé-

drale par M. l'abbé L.-P. Camirand, aumônier des syndicats catholiques de Sherbrooke. Le R. P. Deguire a fait le sermon.

M. Philippe Larocque, de St-Camille, président diocésain, a ouvert le congrès en félicitant les membres d'être venus aussi nombreux. Après un travail sur la nécessité d'une presse indépendante, M. Albert Rioux, président général, a fait un bref discours montrant comment au sein des congrès on peut trouver des solutions qui ont chance de passer dans la législation.

Résolutions

La plus grande partie de la séance de l'après-midi a été consacrée à l'adoption des résolutions. La colonisation et l'établissement des fils de cultivateurs ont été les principaux sujets de discussion. Une résolution demande que l'octroi de \$300 pour l'établissement des fils de cultivateurs ne soit pas limité à 20 sujets par comité, mais que le nombre soit illimité de ceux qui pourront en bénéficier.

M. Stanislas Lefebvre, de St-Elie d'Orford, était le rapporteur de la question de la colonisation. Il est inutile, a-t-il dit, d'amener des règlements de colons sur des terres nouvelles si on n'a prévu à leur assistance. Il n'y a rien comme un homme satisfait pour faire un bon colon.

Une partie de la résolution adoptée après ce travail se lit ainsi: Attendu que les compagnies de bois et de papier détiennent dans notre région des milliers d'acres de terre colonisable; il est résolu que des instances soient faites, afin que le gouvernement provincial, par des échanges ou par le moyen d'une législation plus appropriée,

se hâte de mettre toutes les terres colonisables à la disposition des fils de cultivateurs.

M. l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain de l'U.C.C. et missionnaire-colonisateur pour la société de colonisation, a demandé qui était le plus en mesure de choisir un colon? Est-ce le député ou la société de colonisation par ses comités paroissiaux? Si les comités n'ont pas le choix des colons, la colonisation est vouée à un échec.

Au cours de la discussion, il a été demandé de faire rentrer dans le domaine public les lots achetés des compagnies de bois, afin de les faire bénéficier des primes de défrichement.

Les autres résolutions demandant que l'octroi annuel à la Fédération des Caisses populaires soit augmenté, que la loi des débouchés commerciaux soit mise à exécution; pour le bénéfice des cultivateurs de Québec, tout autant que pour ceux des autres provinces; qu'un crédit agricole opérant soit établi; que des mesures soient prises pour obtenir la machinerie agricole à meilleur compte, que l'exécutif de l'U. C. C. défende la classe agricole contre le trust de l'électricité et que l'U.C.C. expose devant la commission d'enquête le point de vue de la classe agricole en cette matière; que l'exécutif de l'Union continue sa pression auprès des autorités compétentes pour le rajustement des dettes des cultivateurs. Ces résolutions furent votées par celles présentées par les cercles.

M. J. A. Choquette, du cercle de Katevale, a fait rapport d'une enquête faite dans le diocèse sur les raisons de l'indifférence des cultivateurs pour le syndicalisme.

Elections

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Philippe Larocque, St-Camille; vice-président, M. J. S. Fontaine, de Weedon; directeurs, MM. Fleury Bélanger, de Katevale; Bernard Mercier, de Compton; Stanislas Lefebvre, de St-Elie d'Orford; Joseph Desmarais, de St-Cécile de Frontenac.

Le R. P. Deguire a montré les conclusions qui se dégagent du congrès.

L'U. C. C. à St-Hyacinthe

L'agriculture familiale — Les pâturages — Le bill 92 — Fonctionnaires français — Le crédit agricole — L'enquête sur l'électricité

St-Hyacinthe, 1er. (D.N.C.) — L'U. C. C. a tenu son congrès à St-Hyacinthe, sous le patronage de l'évêque, S. E. Mgr F.-Z. Decelles. M. l'abbé J.-B. Nadeau, curé de la cathédrale, a célébré la messe d'ouverture du congrès. M. l'abbé R. Préfontaine, aumônier du cercle de l'U.C.C. à St-Ours, a fait le sermon. Le chant avait été confié au cercle de St-Jude.

Lors de la séance de l'avant-midi, M. Alexis Beauregard, président diocésain, a souhaité la bienvenue à plus de sept cents délégués réunis à l'ancien Casino des Zouaves, rue Ste-Anne. Il a rappelé le travail des directeurs diocésains, le zèle des présidents et des secrétaires, les dévouements obscurs, tous les concours qui ont permis à l'Union diocésaine de maintenir ses positions ou de faire de nouvelles conquêtes.

Le R. P. Alph. Deguire, S.J., aumônier général, a cité le barreau où les avocats cessent d'être bleus ou rouges quand il s'agit de leurs intérêts professionnels. Pourquoi les cultivateurs n'en feraient-ils pas autant?

Un travail ayant pour titre "Comment recruter et faire vivre un cercle de 100 membres" fut présenté par M. W. Gingras, président du cercle de l'U.C.C. à l'Ange-Gardien. Il faut, dit-il, que le curé s'en mêle, que le recrutement soit fait à domicile, que le cercle fasse de la coopération.

M. l'abbé J. A. Lemonde, ancien curé maintenant retiré à St-Rosalie, et trésorier diocésain de l'U.C.C., a donné lecture d'un travail très poussé sur l'agriculture familiale. Celle-ci a vu le jour au début du monde.

Les cultivateurs doivent se méfier du grand chancre de l'agriculture spéculative. Elle a ruiné l'agriculture familiale et elle est la cause de la surproduction agricole.

En gardant son caractère familial, notre agriculture doit tenir compte des transformations modernes, mais nous devons nous suffire à nous-mêmes.

Le premier travail présenté à la séance de l'après-midi fut sur l'amélioration des pâturages, par M. Charles Sansoucy, de Saint-Ours. Il fut suivi par M. Raymond Bienvenue, président du cercle de l'A.C.C. C. de l'Ange-Gardien, qui a parlé de l'organisation des jeunes cultivateurs.

M. Joseph Cusson, de Roxton-Falls, vice-président diocésain de l'U.C.C. en parlant de concordats et de faillites, a expliqué le bill 92 adopté à la dernière session fédérale. Ce sujet et le suivant, le prêt agricole, traité par M. Albert Nichols, président du cercle de La Présentation, a conduit à une discussion des plus intéressantes entre M. Nichols, M. Rioux et M. Lucien Lamoureux; discussion tout amicale entre trois hommes dévoués aux mêmes intérêts.

Résolutions

Les principales résolutions adoptées au cours du congrès, ont trait à la mise en vigueur de la loi des débouchés commerciaux; à l'octroi pour l'établissement des fils de cultivateurs (que le nombre ne soit pas limité); à la qualification moins sévère pour devenir conseiller municipal; au permis d'auto, propriété d'un cultivateur, qu'il soit diminué de moitié; au moratoire qui devrait être prolongé après le mois de mai 1935; à des remerciements à S. E. Mgr Decelles pour avoir nommé un aumônier diocésain chargé exclusivement de l'U.C.C., au poids des pores amenés à Montréal pour qu'ils soient "selects"; à la baisse de la cotisation.

Il a également été adopté "que demande soit faite au gouvernement que lorsque quelqu'un se fait voler, qu'il fait arrêter le voleur qui est reconnu coupable, les frais pour l'arrestation et l'incarcération soient payés par le gouvernement et non par celui qui s'est fait voler. Une autre résolution dit: "Attendu que les fonctionnaires qui ne parlent pas français dans les services agricoles fédéraux de la province de Québec ne peuvent donner que moins de la moitié de leur rendement; attendu qu'à Toronto, on ne tolérerait pas de fonctionnaires ne parlant pas l'anglais, le congrès diocésain de Saint-Hyacinthe demande au gouvernement de ne nommer que des bilingues dans les services agricoles de notre province". La résolution adoptée au sujet du

crédit agricole se lit ainsi: "Attendu qu'un crédit agricole est absolument essentiel, surtout pour permettre aux cultivateurs de profiter de la législation fédérale pour le rajustement des dettes agricoles, le congrès de l'U.C.C. de Saint-Hyacinthe demande au gouvernement provincial d'établir un crédit agricole à moyen et à long termes dès la prochaine session."

Autres orateurs

Les derniers orateurs à la séance de l'après-midi ont été M. J.-E. Laforce, qui a parlé de colonisation, et M. Eucher Martel, aumônier diocésain, qui a lancé les mots d'ordre pour le succès de l'Union dans la région jusqu'au prochain congrès.

Elections

Les élections ont donné le résultat suivant: président, M. Alexis Beauregard, de Sainte-Hélène de Bagot; vice-président, M. Joseph Cusson, de Roxton-Falls; directeurs: MM. Joseph Thérberge, de Lachapelle, Joseph Ostiguy, de Saint-Alexandre, Victor Marchessault, de Saint-Antoine, J.-A. Lemay, de St-Jude, et G.-O. Lévesque, de Dunham, tous réélus.

Séance publique

Le congrès s'est terminé par une séance publique. Les orateurs furent S. E. Mgr F.-Z. Decelles, M. T. D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe, M. Albert Rioux, le R. P. Alph. Deguire, S.J., M. L. Thérien, agronome régional, et M. Chs.-Ed. Hébert. Mgr de Saint-Hyacinthe a dit ses motifs d'avoir confiance en la classe agricole. Le cercle de l'U. C. C. est le premier facteur de progrès des cultivateurs. Mgr Hébert, en faveur des coopératives Catholiques, dit-il, vous l'êtes admirablement, mais il y a une ombre. M. Bouchard a parlé de ce que la ville de Saint-Hyacinthe fait pour aider à la classe agricole. Il faut que les cultivateurs demeurent sur leurs terres. M. le maire croit plus au "demeurer sur la terre", qu'au "retour à la terre".

Exécution du labour

On commence à diviser le terrain à labourer en bandes de 45 à 60 pieds de largeur et on marque l'endroit des futures raies au moyen de lignes de piquets aussi droites que possible. La division du terrain doit

Domicile: 3469, Ste-Catherine est Téléphone: CHerrier 1452

RAYMOND GODIN
AVOCAT

Suite 512 — Téléphone: LANcaster 1159

10, SAINT-JACQUES OUEST — MONTREAL

se faire de manière à ce que les planches soient en nombre pair (2-4-6), cela parce que les planches seront labourées deux à la fois quand ce système de labour sera établi.

Quand la division du terrain est ainsi faite, nous tirons de chaque côté des lignes de piquets huit à douze raies de charrues que nous transportons ensuite sur le milieu des futures planches ou dans les parties basses de ces dernières, en se servant de la pelle à cheval, dans certains cas il peut être avantageux de herse la terre avant de la transporter. Lorsque la terre est ainsi placée sur le milieu des planches on doit la herser et la niveler pour obtenir l'arrondissement voulu et faciliter le travail de la charrue. On labouré alors en commençant sur le milieu de chaque planche, c'est-à-dire en endossant ce qui permet de donner à la planche sa forme définitive.

Quand les planches seront labourées de nouveau, on endossera à la raie en versant les bandes de labour toutes du même côté pour une même planche, le travail sera rendu plus facile si on labouré deux planches à la fois. Au labour suivant, on devra suivre le même procédé, mais en faisant en sorte que les planches soient renversées du côté opposé où elles l'auront été au précédent, par la suite, il suffira d'endosser en sens inverse à chaque labour.

Si après quelques années les planches tendent à s'aplatir, il conviendra d'endosser une fois sur le milieu de chacune.

Il est bon de remarquer qu'à la première année, on se trouve à prendre entre les planches une lièvre du sol arable pour la transporter à la pelle à cheval, ce qui fait que le sol du bord de chaque planche est un sol mal aéré, pauvre en matière organique, en un mot un sol moins fertile. Il est important d'y faire une bonne application de fumure de ferme, ce qui fait que la fertilité du sol est plus

uniforme suivant toute la largeur de la pièce améliorée.

SENS DU LABOUR

Enfin, pour compléter ces notes sur l'influence qu'a le labour sur l'assainissement du sol, disons que la direction du labour (des planches) par rapport à la pente du terrain aura aussi une certaine influence.

D'une manière générale, les planches devront être faites dans le sens de la plus grande pente. Toutefois il y a des cas particuliers où il est préférable de faire autrement, sans quoi il y aurait entraînement d'une grande quantité de terre fine et d'éléments fertilisants de toutes sortes.

Quel que soit le genre de labour pratiqué, l'assainissement parfait du sol ne sera jamais rendu complet par cette seule pratique. Le sol retiendra toujours une trop forte quantité d'eau stagnante, car il est compris et reconnu que le niveau d'eau dans le sol restera encore au-dessus du fond des raies et, par ce fait même, trop élevé pour que les racines des plantes puissent se développer aussi fortement que dans un sol assaini profondément. L'assainissement par le labour suppose toujours la présence de raies, de rigoles, de fossés et de décharges pour compléter son action. Ces bons effets ne se feront sentir que si ces derniers remplissent réellement le rôle qu'ils sont appelés à jouer.

Dans notre prochain numéro, nous étudierons: "L'égouttement superficiel ou par fossés ouverts".

La mécanisation de la culture entre 1925 et 1930, en prenant la place du cheval, a réduit dans la même proportion la consommation de l'avoine, mais le cheval est revenu en ces trois dernières années et la demande d'avoine a augmenté. Pour la deuxième année de suite, l'étendue enssemencée en avoine a augmenté en 1933; c'était la plus forte que l'on ait vue depuis 1924.

EMPRUNT DE REMBOURSEMENT DE 1934

DU

DOMINION DU CANADA

Le ministre des Finances met en souscription publique:

Bons 2% à deux ans, échéant le 15 octobre 1936

Priz d'émission: 98.90 et les intérêts courus, rendant 2.57% jusqu'à l'échéance.

Bons 2½% à cinq ans, échéant le 15 octobre 1939

Priz d'émission: 98.15 et les intérêts courus, rendant 2.90% jusqu'à l'échéance.

Bons 3% à huit ans, échéant le 15 octobre 1942

Priz d'émission: 97.00 et les intérêts courus, rendant 3.45% jusqu'à l'échéance.

Bons 3½% à quinze ans, échéant le 15 octobre 1949

Priz d'émission: 96.50 et les intérêts courus, rendant 3.81% jusqu'à l'échéance.

Le principal est payable sans frais, en monnaie légale du Canada, au siège social de la Banque du Canada, à Ottawa, ou à toute succursale de cette banque au Canada. Les intérêts seront payés semestriellement, le 15 avril et le 15 octobre, en monnaie légale du Canada, sans frais, à toute succursale canadienne de banque à charte.

Coupons

Bons de deux ans, \$1,000
Bons à cinq ans, \$500 et \$1,000
Bons à huit ans, \$500 et \$1,000
Bons à quinze ans, \$100, \$500 et \$1,000

Souscriptions en espèces

Toutes les souscriptions en espèces seront sujettes à répartition. Dès que le plan de répartition aura été annoncé, le paiement intégral des bons attribués devra être effectué promptement contre livraison des titres provisoires, qui aura lieu le ou vers le 15 octobre.

Souscriptions de conversion

Les porteurs de Bons de la Victoire 5½% échéant le 1er novembre 1934 pourront, tant que les listes de souscription resteront ouvertes, et après en avoir détaché et conservé le coupon du 1er novembre prochain, présenter leurs bons, au lieu d'espèces, en paiement de souscriptions à une égale valeur nominale de bons d'une ou plusieurs échéances de la nouvelle émission et recevoir promptement et entière livraison des bons auxquels ils auront souscrit. Le prix de rachat des Bons de la Victoire 5½% est fixé ainsi qu'il suit:

100 p. 100 de leur valeur nominale en paiement de souscriptions aux bons 2% à deux ans et aux bons 2½% à cinq ans.
100½ p. 100 de leur valeur nominale en paiement de souscriptions aux bons 3% à huit ans, déposées le ou avant le 6 octobre, et 100 p. 100 de leur valeur nominale après cette date.
100¾ p. 100 de leur valeur nominale en paiement de souscriptions aux bons 3½% à quinze ans, déposées le ou avant le 6 octobre, et 100 p. 100 de leur valeur nominale après cette date.

Les porteurs recevront en espèces la différence entre le prix de rachat de leurs Bons de la Victoire et le prix des bons de la nouvelle émission.

Le montant de cet emprunt est limité à \$250,000,000.

L'emprunt est autorisé par l'acte du Parlement et principal et intérêts sont imputés sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Le produit de cet emprunt servira à rembourser \$222,216,850 de bons 5½% du Dominion du Canada échéant le 1er novembre 1934. Le restant sera affecté aux besoins généraux de l'Etat, y compris l'amortissement de bons du Trésor à court terme.

Les souscriptions seront acceptées et des reçus émis par toute succursale canadienne de banque à charte et par les négociants en valeurs attitrés, desquels on peut se procurer des bulletins de souscription et des copies du prospectus officiel contenant des détails complets sur l'emprunt.

Les demandes ne seront pas valables si elles sont faites sur des formules autres que celles sortant des ateliers de l'Imprimeur du Roi.

La souscription sera ouverte le 1er octobre 1934 et close le ou avant le 13 octobre 1934, avec ou sans avis, à la discrétion du ministre des Finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, LE 1ER OCTOBRE 1934

Demandez les rations balancées

CARONA

pour volailles et bétail

E. W. CARON

145-149 est, rue des Commissaires

Meunier et négociant en farine, Grains et Provisions

Grains libres — charr assortis.

Nous ACHETONS les produits de la ferme:

GRAINS — pois — fèves

FOIN — paille